



Assemblée générale

Distr. générale
10 août 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 55 a) de l'ordre du jour provisoire*

Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement

Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport, qui est soumis en application de la résolution 61/191 de l'Assemblée générale, contient une évaluation analytique de la mise en œuvre des accords conclus à la Conférence internationale sur le financement du développement en 2002. Cette évaluation, établie conjointement avec les principaux acteurs institutionnels, est une contribution au Dialogue de haut niveau sur le financement du développement. Après une brève introduction, le rapport aborde les six grands domaines d'action du Consensus de Monterrey. De plus, il passe en revue les activités intergouvernementales et multipartites essentielles menées pour témoigner de l'engagement continu des intervenants. Dans chaque section figurent des recommandations sur lesquelles les États Membres et les autres acteurs participant au processus de suivi du financement du développement sont appelés à intervenir.

Les rapports du Secrétaire général sur la suite donnée au Consensus de Monterrey font le point chaque année, depuis six ans, des progrès accomplis et des reculs constatés dans la mise en œuvre du Consensus. Il se dégage de ces rapports une image mitigée : si dans certains domaines les avancées sont considérables, dans d'autres, on constate des progrès plus modestes, une stagnation voire un recul. Si pendant cette période, l'économie mondiale a enregistré une amélioration générale et qu'aucune crise financière importante (comme celle de la fin des années 90) ne s'est

* A/62/150.

** Le présent rapport a été établi en étroite collaboration avec le personnel des principaux acteurs institutionnels qui participent au processus de financement du développement. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies est toutefois entièrement responsable de son contenu.



produite, la répartition inéquitable des fruits du développement et de la croissance et, fait encore plus troublant, l'évolution vers une concentration accrue des revenus et des richesses suscitent de vives inquiétudes. La conjoncture actuelle, caractérisée par des conditions économiques généralement favorables, offre une occasion exceptionnelle d'agir dans une perspective à long terme. Il est largement possible de lancer des réformes aux niveaux national et international afin de mieux asseoir la croissance économique, le développement durable et le progrès social généralisés.

Comme les années précédentes, ce rapport doit être lu en parallèle avec les rapports du Secrétaire général sur le système financier international et le développement, la crise de la dette extérieure et le développement, le commerce international et le développement, et la dimension régionale de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, ainsi qu'avec le résumé des travaux de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, établi par le Président du Conseil économique et social.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–10	4
II. Mobilisation des ressources financières nationales pour le développement	11–36	6
III. Mobilisation des ressources internationales pour le développement : investissements étrangers directs et autres flux de capitaux privés	37–59	12
IV. Le commerce international en tant que moteur du développement	60–75	18
V. Accroître la coopération financière et technique internationale pour le développement	76–96	22
VI. Dette extérieure	97–108	28
VII. Questions systémiques : renforcer la cohérence et la cohésion des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux à l'appui du développement	109–126	31
VIII. Rester engagés	127–153	36
A. Réunion annuelle du Conseil économique et social avec les organisations financières et commerciales internationales et Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement	128–131	36
B. Consultations multipartites sur le financement du développement	132–153	37

I. Introduction

1. Depuis l'adoption du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement¹, dans la plupart des pays en développement, on constate une amélioration notable de la gestion macroéconomique et, par conséquent, de la gestion des finances publiques. Les indicateurs de la dette extérieure se sont également améliorés dans la plupart des pays. Dans de nombreux pays, on enregistre des progrès dans le développement du secteur financier, particulièrement en ce qui concerne la promotion d'un secteur financier ouvert à tous et l'amélioration du financement des PME. Les dépenses sociales par habitant augmentent et la proportion de pauvres au sein de la population mondiale recule, mais à un rythme souvent insuffisant pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans nombre de pays, la pauvreté continue de s'aggraver et les indicateurs de répartition et de la richesse des revenus laissent beaucoup à désirer².

2. Les apports de capitaux privés vers les pays en développement ont considérablement augmenté, mais la forte concentration des flux et investissements étrangers directs, générateurs d'endettement n'a pas beaucoup évolué. Une douzaine de pays en développement absorbent encore 70 % de ces flux. Et comme par le passé, les investissements étrangers directs continuent d'aller presque exclusivement vers le secteur des produits de base, particulièrement le pétrole.

3. Si les flux privés vers les pays en développement devraient rester relativement élevés dans un avenir prévisible, rien ne garantit qu'ils se maintiendront à ces niveaux. Une correction désordonnée des principaux déséquilibres économiques mondiaux ou une baisse soudaine des liquidités internationales pourrait conduire à une interruption soudaine ou même au renversement de ces flux. Si ce scénario se réalise, il faudra mener une action coordonnée aux niveaux national et international pour éviter un bouleversement important du niveau de vie des populations des pays en développement.

4. Le commerce international s'est relevé de la croissance modeste enregistrée au cours de la période 1997-2001. Cependant, de nouvelles formes de protectionnisme sont apparues et le manque de progrès décisifs dans le Cycle de négociations de Doha pour le développement au sein de l'Organisation mondiale du commerce jette une ombre sur la croissance future du commerce international. Un recours accru aux accords bilatéraux ne peut pas remplacer un cadre d'échanges multilatéral.

5. Depuis l'adoption du Consensus de Monterrey, la tendance à la baisse de l'aide publique au développement a été inversée. Les ressources nouvelles ont notablement augmenté et, jusqu'en 2005, on a consenti d'importantes remises de dettes. Les dons sont à la hausse. Les États membres de l'Union européenne se sont fixé des objectifs d'étape, en cours de réalisation, qui pourraient leur permettre d'atteindre collectivement l'objectif de 0,7 %. Les grands pays donateurs non européens sont

¹ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique) 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I. résolution 1, annexe.

² Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement de l'Université des Nations Unies, *The World Distribution of Household Wealth* (La répartition mondiale de la richesse des ménages), Helsinki, décembre 2006.

encore loin de cet objectif. Les flux multilatéraux aux conditions du marché ont augmenté mais, en termes nets, ils demeurent négatifs.

6. Au cours des dernières années, on a accordé une grande importance à l'efficacité de l'aide. La coordination et l'harmonisation de l'action des donateurs bilatéraux et multilatéraux s'est améliorée. Cependant, la prise en main effective des programmes par les pays bénéficiaires, la réduction des coûts de transaction et la prévisibilité de l'aide au développement demeurent problématiques. Le lancement du Forum pour la coopération en matière de développement sous les auspices du Conseil économique et social offre des perspectives d'élargissement de la participation aux initiatives visant à accroître l'efficacité de l'aide et la transparence politique qui s'y rattache.

7. Bien que la dette totale des pays en développement augmente à nouveau à un rythme non négligeable, les indicateurs de la dette se sont améliorés. Dans le cas des pays à revenu intermédiaire, la dette privée s'est substituée à la dette publique. Cette évolution a été facilitée par l'abondance de liquidités dans les marchés internationaux. Bien qu'il soit plus difficile d'évaluer la nature et l'ampleur des risques dans ces nouvelles conditions, les observateurs mettent en garde contre la vulnérabilité apparemment accrue de nombreux pays.

8. Les enseignements tirés depuis 1996 de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés indiquent que l'allègement de la dette peut avoir un effet positif sur le processus de développement. L'Initiative d'allègement de la dette multilatérale vise à réduire davantage la dette extérieure des pays pauvres très endettés et à mettre à leur disposition des ressources supplémentaires, de sorte qu'ils puissent réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Bien que ces efforts soient importants, on ne sait pas s'ils permettront à tous les pays à faible revenu de s'engager dans un projet viable de remboursement de leur dette afin qu'ils puissent accomplir des progrès suffisants pour atténuer la pauvreté.

9. La restructuration de l'architecture financière internationale en fonction des changements importants survenus dans l'économie mondiale demeure inachevée. Il est essentiel de disposer d'outils améliorés pour la prévention et la résolution des crises, de renforcer les consultations multilatérales sur divers aspects du système international (notamment les déséquilibres mondiaux) et de mettre des instruments favorisant la mobilisation de liquidités en urgence à la disposition des pays qui ont accès aux marchés privés. La question de l'élargissement de la participation et du rôle des pays en développement dans les instances économiques mondiales continue de faire l'objet d'un débat au Fonds monétaire international. Le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, créé en 2005 par le Conseil économique et social, commence à se pencher sur des questions telles que la définition de l'établissement permanent aux fins de l'imposition, l'échange d'informations et la coopération pour le recouvrement des dettes fiscales, la lutte contre la fraude fiscale et l'usage abusif des traités fiscaux.

10. Sept ans après le début du XXI^e siècle, de nombreuses voix s'élèvent pour mettre en doute la légitimité et l'efficacité de structures et de politiques internationales largement inspirées de l'après-guerre. Le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale), qui réaffirmait les objectifs, les principes et les politiques du Consensus de Monterrey, donne les grandes lignes d'action applicables aux circonstances présentes, eu égard notamment aux travaux préparatoires de la Conférence internationale de suivi sur le

financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui se tiendra en 2008 à Doha.

II. Mobilisation des ressources financières nationales pour le développement

11. Le Consensus de Monterrey a souligné qu'il importait d'instaurer dans chaque pays les conditions requises pour mobiliser l'épargne publique et privée qui servirait à financer l'investissement nécessaire dans les biens productifs et le développement humain. Ces cinq dernières années ont permis de mieux comprendre les éléments de ces conditions nationales indispensables pour accroître l'efficacité et la cohérence des politiques macroéconomiques. Pour encourager l'investissement privé national et étranger, une croissance économique vigoureuse et régulière et un cadre réglementaire propice sont indispensables. Selon le Consensus, chaque pays est au premier chef responsable de son propre développement économique et social. À cet égard, une analyse récente a fait ressortir les possibilités qu'offrent plusieurs outils d'intervention au niveau national – investissements publics, instruments anticycliques et politique dynamique de l'emploi.

12. Une politique macroéconomique solide axée sur la croissance est indispensable pour mieux mobiliser les ressources nationales, en favorisant notamment le renforcement du rôle du secteur privé. Un environnement propice aux activités économiques du secteur privé fournit une base favorable aux investissements tant étrangers que locaux. À cet égard, les gouvernements devraient continuer d'améliorer le climat des investissements. Certains pays ont en la matière fait davantage de progrès que d'autres, en particulier pour ce qui est de la réforme des cadres juridiques et réglementaires et de l'amélioration de l'information.

13. Les pays en développement devraient accélérer la croissance et diversifier leur secteur financier. Ils devraient accorder une attention toute particulière à la création de marchés pour la dette à long terme libellée en monnaie nationale, notamment à la question des obligations libellées en monnaie nationale et renforcer le rôle des banques nationales de développement; faciliter le financement des investissements productifs, en particulier par l'intermédiaire des petites et moyennes entreprises; faciliter l'accès de toutes les couches de la population aux services financiers en favorisant le microcrédit et le microfinancement; mettre en place des services de contrôle adéquats, notamment, si besoin est, en adaptant les normes et les codes internationaux aux conditions et capacités nationales. La gouvernance financière – qualité des cadres juridique et réglementaire, transparence, information, normes de comptabilité et d'efficacité pour toute une gamme d'institutions privées et publiques – revêt également une importance clef.

14. Pour améliorer le climat économique, les gouvernements devraient mener des politiques tendant à renforcer les fondements de l'activité économique en investissant tout particulièrement dans l'éducation et la formation, la recherche-développement et l'amélioration des compétences nécessaires à la direction d'entreprise. En la matière, l'assistance technique d'organismes internationaux peut être très utile.

15. Ce n'est que si le secteur public finance comme il se doit les infrastructures et d'autres activités favorisant une plus grande compétitivité que le secteur privé investira énergiquement, car on peut compter sur lui pour prendre des risques, en tenant compte des normes de viabilité de l'entreprise et de la compétitivité internationale. Toutefois, dans de nombreux pays, le secteur financier intérieur a surtout privilégié la croissance des crédits à la consommation et celle du marché de la dette publique. Il importe que les systèmes financiers intérieurs augmentent de la même façon les fonds alloués aux activités productives nationales parce que le financement des investissements particulièrement risqués des acteurs privés et des entreprises nationales dans le secteur réel devrait bénéficier d'une priorité élevée.

16. L'assistance technique et les partenariats publics et privés novateurs sont toujours nécessaires pour faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises au financement. Il faut accroître la participation des fonds de capital-risque axés sur le développement, avec l'appui, le cas échéant, d'institutions internationales et nationales de financement et de développement. Le recours aux fonds de capital-risque susceptibles d'accepter de plus grands risques, sans nécessiter de garantie de la part des emprunteurs, est peut-être tout indiqué pour financer de petites entreprises novatrices dans les pays en développement.

17. Le Consensus de Monterrey a souligné qu'il importait d'instaurer dans chaque pays les conditions requises pour mobiliser l'épargne publique et privée qui servirait à financer l'investissement nécessaire dans les biens productifs et le développement humain. Ces cinq dernières années ont permis de mieux comprendre les éléments de ces conditions nationales indispensables pour mobiliser les ressources intérieures³. Le Document final issu du Sommet mondial de 2005 reconnaît que la mobilisation des ressources intérieures passe par le maintien d'un niveau d'emploi élevé. Pour ce qui est de promouvoir les investissements productifs, le principal obstacle pour le secteur privé est une croissance économique faible et instable. Les ménages jouent un rôle clef en matière d'investissements productifs et de renforcement des capacités et, pour eux, le principal obstacle est l'incertitude et la vulnérabilité de l'emploi.

18. Les stratégies nationales de développement devraient accorder la priorité aux politiques propices à la réalisation progressive d'un emploi décent pour tous, mobilisant par là-même les ressources nécessaires à la lutte contre la pauvreté. Pour ce faire, il est indispensable de mettre l'accent sur la mise en valeur des ressources humaines et sur une politique énergique de l'emploi, de la formation en particulier. La conception et l'évaluation de ces politiques devraient comprendre une étude d'impact de l'emploi. Les pays devraient tirer parti du climat propice actuel pour mettre en place des filets de sécurité efficaces favorables à un marché du travail plus opérationnel. La politique macroéconomique doit jouer un rôle critique dans la mobilisation des ressources en soutenant la croissance et en assurant la stabilité des marchés financiers intérieurs. Dans leurs engagements internationaux et programmes de réforme entrepris en coopération avec les organisations multilatérales, les pays en développement devraient s'attacher à élargir leur marge de manœuvre politique pour axer leur politique macroéconomique sur l'emploi. Ils devraient s'efforcer d'améliorer les instruments d'une saine politique macroéconomique,

³ *La situation économique et sociale dans le monde, 2005 : financement du développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.II.C.1).

notamment par le biais d'une gestion efficace des courants de capitaux (particulièrement des entrées de capitaux) et de systèmes de gestion prudente au niveau macroéconomique, la création de fonds anticycliques, un choix judicieux et ciblé de dépenses publiques et un recours plus systématique à la fiscalité pour gérer les bonnes et les mauvaises conjonctures.

19. La définition d'objectifs concernant l'inflation dans les pays en développement en tant que méthode de gestion monétaire a permis de rétablir la crédibilité de nombreux pays autrefois en proie à des cycles d'inflation élevée. Les pays jouissant de position monétaire crédible ont accès à des sources plus diversifiées de financement extérieur, sachant cependant que les mesures anti-inflationnistes ont souvent compromis la croissance et l'emploi⁴.

20. Dans certains cas, les objectifs liés à l'inflation ont été fixés à des niveaux trop bas, encore qu'un niveau modéré d'inflation semble nécessaire pour la croissance. Les responsables politiques nationaux devraient envisager la stabilisation économique d'un point de vue global au lieu de se focaliser exclusivement sur l'inflation et risquer une baisse des taux de croissance économique, une hausse inconsiderée des taux de chômage, une dépendance plus grande et plus dangereuse à l'égard du financement extérieur à court terme et des taux de change considérablement plus élevés qui compromettent la compétitivité internationale du secteur réel.

21. Ces dernières années, les possibilités qu'offre le microfinancement dans l'amélioration des conditions de vie de chacun sont apparues au grand jour et reconnues universellement. Certes, il faut encore améliorer les mécanismes et les institutions de microfinancement, mais il n'en demeure pas moins que celui-ci vient seulement compléter, et ne saurait en aucun cas remplacer, une croissance économique stable et propice à l'emploi favorisant la réduction de la pauvreté. Dans certains pays sujets aux crises, le recours au microfinancement pour faire face à la hausse du chômage risque de faire échouer les projets de prêts en raison de l'insuffisance de la demande du marché et de la hausse du fardeau de la dette des franges marginalisées de la population.

22. Les politiques gouvernementales devraient promouvoir un climat propice à la mise au point par divers prestataires de services financiers d'une vaste gamme de produits de microfinancement répondant mieux aux besoins des pauvres. Les responsables politiques devraient évaluer les cadres réglementaires visant à promouvoir l'accès de tous au secteur financier, tout en respectant les objectifs réglementaires fondamentaux de la stabilité financière et de la protection du client. L'aide au développement du microfinancement devrait compléter les services financiers accessibles à tous sans les concurrencer.

23. Les investissements publics jouent un rôle essentiel dans le développement. Dans de récentes études⁵, on constate avec préoccupation la longue absence d'investissements publics suffisants dans l'infrastructure de nombreux pays, ceux-ci

⁴ *La situation économique et sociale dans le monde, 2006 : divergence de la croissance et du développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.06.II.C.1).

⁵ *La situation économique et sociale dans le monde, 2005* et « Fiscal policy for growth and development: an interim report » (Politique fiscale pour la croissance et le développement : un rapport intérimaire), Washington, avril 2006.

étant trop attachés à maintenir l'équilibre fiscal et la stabilité des prix. Dans de nombreux pays, les perspectives de croissance à moyen terme reculent en raison des insuffisances infrastructurelles dans divers domaines – électricité, transport et télécommunications et services de base tels que l'approvisionnement en eau, l'éducation et la santé. On est parti à tort de l'idée selon laquelle, en matière d'infrastructures, le secteur privé remplacerait complètement le secteur public. Les investissements publics ont un rôle crucial à jouer dans le développement. Dans le même esprit, un certain nombre d'expériences novatrices récentes marquées par une large participation sociale et des approches soucieuses d'égalité des sexes dans la formulation et la surveillance de budgets nationaux et locaux, dont certaines ont été appuyées par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et d'autres organismes des Nations Unies, ont donné lieu à des dépenses sociales accrues, notamment à une plus grande sensibilisation à l'égalité des sexes.

24. Le secteur public et les banques de développement multilatérales devraient continuer de financer activement les projets quand et si les investisseurs privés ne sont pas en mesure d'obtenir des profits suffisamment élevés et dans les pays à faible revenu où l'offre de fonds privés est faible étant donné que le gros des profits découle des avantages sociaux tirés du projet (dans des domaines tels que la construction de routes et l'approvisionnement en eau). Le secteur public, en particulier dans les pays à revenu moyen, doit également redoubler d'efforts pour s'appuyer sur des fonds privés en renforçant les services complémentaires et les instruments d'atténuation des risques. Pour rendre plus efficaces et mieux cibler les dépenses publiques, il importe de s'appuyer sur des instruments tels que la budgétisation soucieuse d'égalité des sexes.

25. Pour disposer des ressources nécessaires pour investir comme il convient, il faudrait élargir la marge de manœuvre budgétaire, ce qui est possible par le biais des quatre facteurs suivants : efficacité accrue des dépenses publiques permettant la réaffectation de fonds; accroissement des recettes par le biais de mesures efficaces, notamment fiscales, et de la collecte de redevances pour les services rendus; facilitation de l'accès aux subventions extérieures et nouvel emprunt du secteur public.

26. Dans une perspective à moyen terme, les pays devraient tenir compte du rôle de la croissance elle-même (et du propre rôle indispensable du secteur public dans le maintien de la croissance) dans l'élargissement de la marge de manœuvre budgétaire³. Pour tous les pays en développement, l'accroissement des recettes – notamment par la diversification de l'assiette fiscale et le renforcement de l'administration fiscale – est indispensable. En outre, tous les pays en développement devraient accorder une priorité élevée dans leur politique à l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques. Les pays les moins avancés devraient renforcer leurs moyens pour avoir plus aisément accès aux subventions extérieures, tout en s'efforçant d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques.

27. Les gouvernements devraient concevoir la notion de « marge de manœuvre budgétaire » de façon plus large que la solvabilité fiscale telle qu'on la mesure conventionnellement car ce concept ne tient pas suffisamment compte des incidences différentes des divers types de dépenses sur la croissance. L'approche

standard de la solvabilité financière réduit indûment le rôle des investissements publics dans la promotion de la croissance économique, qui élargit l'assiette fiscale et renforce les capacités budgétaires.

28. Les impôts et les recettes tirées des droits et des redevances restent le principal moyen pour mobiliser les ressources intérieures destinées au secteur public. Une base solide et croissante de recettes publiques est indispensable pour se donner une marge de manœuvre politique. Pour que les pays collaborent de façon constructive avec les partenaires internationaux, réduisent leur dépendance à l'égard de la dette extérieure et disposent d'une base permanente de ressources pour faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, la taille et le dynamisme de leurs systèmes de recettes publiques devraient correspondre à ces engagements. La fiscalité directe et indirecte a un rôle en politique commerciale et peut aussi contribuer à faire face aux problèmes de l'urbanisation rapide et de la dégradation de l'environnement.

29. Comme indiqué précédemment, au cours de la période récente, la croissance économique est souvent allée de pair avec l'aggravation des inégalités de revenus. Si les instruments fiscaux sont souvent inefficaces pour redresser les inégalités de revenus, des réformes progressives des systèmes fiscaux et tarifaires sont susceptibles d'optimiser les recettes fiscales et leur dynamisme. Dans de nombreux pays en développement, suite à la libéralisation commerciale, à une croissance instable et à la détérioration des capacités du secteur public, les assiettes fiscales se sont rétrécies et sont devenues plus inéquitables. À titre d'exemple, une étude récente⁶ laisse entendre que pour les pays les moins avancés, seulement 30 % en moyenne des pertes de recette imputables à la libéralisation commerciale ont été compensées par le biais d'autres taxes, parce qu'il est généralement plus facile de percevoir les taxes commerciales à de faibles niveaux de développement. Par ailleurs, les taxes qui ont remplacé ces recettes, telles que les taxes sur la valeur ajoutée, ont eu tendance à baisser.

30. Les pays en développement devraient renforcer le caractère progressif, la diversité et la stabilité de leur fiscalité directe et indirecte. Les programmes de libéralisation des échanges visent à renforcer la compétitivité internationale et devraient être appliqués en tant que tels. Il conviendrait d'examiner de près le recul de la dépendance à l'égard des recettes associées aux activités économiques extérieures, de sorte que les finances publiques augmentent en même temps que le commerce et l'économie. Les autorités publiques devraient mettre en place les moyens d'accroître les recettes perçues au titre de redevances d'exploitation des ressources naturelles et renforcer leurs moyens de gouvernance pour ce faire. Il faudrait tirer parti des activités de coopération et d'assistance internationales telles que l'Initiative de transparence des industries extractives.

31. L'actuelle hausse des cours des produits de base est une excellente occasion pour rationaliser les recettes publiques dans ce secteur, notamment en négociant de meilleures conditions pour les nouveaux contrats de services. C'est aussi une occasion unique pour améliorer les mécanismes de gouvernance de ces recettes. Les

⁶ Voir Thomas Baunggaard et Michael Keen « Tax revenue and (or?) trade liberalization », Fonds monétaire international, document de travail FMI n° WP/05/112, Washington, juin 2005.

pays ne devraient pas rater cette occasion d'établir le lien voulu entre leurs recettes d'exportation et leur volonté d'éliminer la pauvreté.

32. Les taxes relatives à l'exploitation des ressources sont un autre moyen de diversifier les recettes publiques. Les droits et les taxes peuvent servir à promouvoir l'extraction et la consommation durables de ressources naturelles rares et à recouvrer les coûts pour améliorer la qualité de l'environnement. Aussi bien les taxes liées à la protection contre la pollution de l'environnement que les taxes sur les ressources peuvent générer des fonds propices au développement des services publics, notamment ceux qui atténuent les problèmes environnementaux. Les taxes relatives à l'exploitation des ressources sont un autre moyen de diversifier les recettes publiques. Les droits et les taxes peuvent servir à promouvoir l'extraction et la consommation durables de ressources naturelles rares et à recouvrer les coûts pour améliorer la qualité de l'environnement. Aussi bien les taxes liées à la protection contre la pollution de l'environnement que les taxes sur les ressources peuvent générer des fonds propices au développement des services publics, notamment ceux qui atténuent les problèmes environnementaux. Dans le cadre de la décentralisation fiscale et de la gouvernance démocratique, les collectivités locales peuvent jouer un rôle clef dans l'application de ces dispositions.

33. Depuis la Conférence internationale sur le financement du développement, la prévalence des cadres à moyen terme du secteur public s'est accrue. Le Consensus de Monterrey a souligné que les partenariats efficaces entre les donateurs et les bénéficiaires ont pour point de départ l'appropriation et la prise en charge par les pays de la planification nationale du développement. L'appropriation et la prise en charge requièrent l'existence d'une capacité intérieure, notamment la participation active de tous les protagonistes compétents et la responsabilisation démocratique, pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer les politiques de développement appropriées.

34. Il est nécessaire que les pays en développement continuent de s'employer à renforcer les institutions et à promouvoir l'amélioration des capacités d'action et la participation des diverses couches de la société, notamment au niveau local. À l'appui de ces efforts, le septième Forum mondial « Réinventer l'État », accueilli par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies en partenariat avec le Gouvernement autrichien, a eu lieu à l'Office des Nations Unies à Vienne du 26 au 29 juin 2007 sur le thème « Inspirer confiance dans l'État ».

35. Le Consensus de Monterrey a recensé en tant qu'activités indispensables la réduction du gaspillage, l'amélioration de la gouvernance, la lutte contre la corruption et la simplification, la rationalisation et le renforcement du respect des réglementations et des taxes. Les institutions concernées par la participation, la transparence et la responsabilisation doivent aller de pair avec le développement économique. La croissance et le développement libèrent des ressources pour renforcer ces institutions, tout autant que leur constante amélioration est indispensable au développement durable lui-même. La corruption n'est qu'un aspect de la série complexe des défis de gouvernance auxquels les pays en développement font face. La communauté mondiale devrait collaborer de façon plus efficace pour lutter contre la corruption internationale.

36. Les pays devraient judicieusement choisir d'orienter leurs ressources pour promouvoir la gouvernance, condition indispensable pour accélérer et

maintenir la croissance. Tous les pays devraient ratifier et mettre en œuvre la Convention des Nations Unies contre la corruption (résolution 58/45 de l'Assemblée générale, annexe).

III. Mobilisation des ressources internationales pour le développement : investissements étrangers directs et autres flux de capitaux privés

37. Soutenus par une forte croissance économique et un climat plus favorable aux investissements dans de nombreux pays, les flux de capitaux privés ont progressé à l'échelle mondiale de façon significative au cours de ces cinq dernières années, y compris dans les pays en développement. Les IED sont restés la principale composante des entrées de capitaux privés dans les pays en développement, se montant à quasiment 400 milliards de dollars en 2006. Les variations entre les types d'IED et leurs incidences dans les pays en développement de différentes régions fournissent des enseignements sur l'efficacité des politiques mises en œuvre. Ainsi, des investisseurs étrangers ont décidé de participer au secteur dynamique de l'exportation de biens manufacturés en Asie suite aux politiques fructueuses menées par les gouvernements de cette région pour développer des activités comme l'électronique. Grâce notamment aux privatisations, les IED effectués récemment en Amérique latine ont couvert plusieurs secteurs; si ceux-ci ont en partie favorisé les exportations, ils ont, dans l'ensemble, eu peu d'incidences sur l'économie en termes de création d'emplois et de modernisation technologique. Au niveau mondial, l'augmentation considérable des investissements dans le secteur des industries extractives a été particulièrement marquée en Afrique. Il reste toutefois à établir si ces flux de capitaux auront des effets exponentiels sur la création d'emplois.

38. La nature des politiques de promotion des investissements étrangers est fréquemment liée à la situation particulière de chaque pays et à la nécessité de s'y adapter. Plusieurs pays ont déjà adopté de telles politiques, auxquelles doivent être adossées des mesures plus générales visant à améliorer l'économie locale, car un des facteurs essentiels concourant à l'installation de filiales étrangères est la disponibilité, le coût et la qualité des fournisseurs et partenaires locaux.

39. Il est capital de développer les liens de production en amont entre les sociétés locales et les filiales d'entreprises étrangères. Dans le contexte de la formation du partenariat avec les investisseurs étrangers, il faut prévoir une assistance technique afin d'aider les pays à faire face aux carences du marché à différents niveaux. Des mesures sont également nécessaires pour renforcer les liens entre les fournisseurs nationaux et les filiales étrangères dans les domaines cruciaux de l'information, des technologies, du financement et de la formation. Il est aussi important de mettre en place des mesures plus générales pour améliorer la qualité des services fournis par les entreprises locales, par le biais notamment de la formation.

40. Pour attirer et absorber des flux de capitaux nationaux et internationaux, stables et à long terme, il est essentiel d'établir un climat propice aux affaires. Comme indiqué dans la section précédente, certains pays ont accompli davantage de progrès que d'autres en la matière, notamment sur le plan des réformes législatives et réglementaires, et de l'accès à l'information. L'existence d'un secteur privé vigoureux, qui est lui-même source d'investissements pour l'économie du pays, est

un signe fort de la capacité d'attirer des flux de capitaux d'investissements privés productifs.

41. Les gouvernements doivent continuer à améliorer le paysage économique. Les organismes d'aide bilatéraux et multilatéraux peuvent apporter une contribution à cet égard en fournissant un appui technique pour améliorer la capacité des pays de mettre en œuvre des réformes législatives et réglementaires, de renforcer les tribunaux, d'améliorer l'information, de faciliter les investissements infrastructurels, d'intégrer de nouvelles technologies, et de favoriser la conception de stratégies appropriées de développement du secteur productif.

42. Les IED dans des secteurs économiques vitaux tels que les infrastructures, tant physiques que sociales, peuvent jouer un rôle majeur dans de nombreux pays à revenu faible et intermédiaire. Bien qu'il soit essentiel que le secteur public continue à investir dans les infrastructures, les États ont recherché des partenaires privés qui prennent des parts dans les projets infrastructurels et les financent car leurs besoins de capitaux ont augmenté et les pressions budgétaires sont plus fortes. Il est capital d'améliorer la structure des partenariats entre les secteurs public et privé afin d'éviter le type d'échecs et de polémiques qui ont marqué la participation récente de sociétés transnationales dans le domaine de la fourniture d'infrastructures et de services publics tels que l'eau.

43. Pour attirer suffisamment d'IED afin de satisfaire les besoins infrastructurels de nombreux pays en développement, il faut d'abord répondre aux préoccupations des investisseurs étrangers concernant les risques réglementaires. Lors de consultations multipartites récentes sur le financement du développement, organisées par le Forum économique mondial avec l'appui du Département des affaires économiques et sociales, on a étudié la manière dont les organismes de financement du développement pouvaient favoriser les investissements privés dans les infrastructures des pays en développement. À cet égard, l'étendue de la couverture des risques liés à l'investissement privé dans les projets d'infrastructure fait l'objet de controverses. Certains ont fait valoir que les risques normaux du marché, notamment le risque de dévaluation monétaire, doivent être couverts par le secteur privé, et que seuls les facteurs qui échappent à son contrôle, comme par exemple les risques réglementaires et les cas de force majeure, doivent être pris en charge par le secteur public⁷. Il est toutefois essentiel que les gouvernements de pays en développement ne couvrent pas des risques ou des créances conditionnelles que le secteur privé est mieux à même de prendre en charge.

44. En atténuant les risques et en renforçant les capacités, les banques multilatérales de développement peuvent également contribuer à faire bénéficier un plus grand nombre de pays, y compris les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, des flux d'IED³. La majeure partie des IED continue à aller à quelques pays en développement. Il apparaît cependant que cette concentration est en diminution depuis quelques années, compte tenu de la baisse importante des flux d'IED en direction de certains des principaux pays bénéficiaires d'Amérique latine, de la

⁷ Forum économique mondial, en partenariat avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et la Direction suisse du développement et de la coopération, *Building on the Monterrey Consensus: the Untapped Potential of Development Finance Institutions to Catalyse Private Investment*, Genève, 2006.

hausse considérable des flux de capitaux en faveur de nouveaux États bénéficiaires tels que l'Inde, et, au cours de ces quelques dernières années, de l'augmentation du volume d'IED en direction des pays les moins avancés et du continent africain.

45. Il est nécessaire que les institutions multilatérales, régionales et nationales concernées réexaminent les instruments et modalités par lesquels elles sont en mesure de mieux atténuer les risques auxquels sont confrontés les investisseurs privés étrangers dans les projets de développement infrastructurel. Il s'agit notamment de mécanismes d'atténuation des risques réglementaires, du renforcement du rôle de la Banque mondiale et des banques régionales de développement en matière d'atténuation des risques pour un meilleur contrôle des garanties bancaires et un renforcement de l'emprunt en monnaie locale. Dans un contexte plus général, les banques multilatérales de développement peuvent continuer à jouer un rôle important dans l'élargissement des flux d'IED aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement par le renforcement des capacités et des instruments d'atténuation des risques.

46. Les pays en développement représentent depuis peu une source d'IED de plus en plus importante. La contribution de ces pays aux flux mondiaux d'IED est passée de 5,5 % en 1990 à 14,7 % en 2006, ce qui dénote l'augmentation significative des IED émanant de sociétés transnationales issues de pays émergents. La hausse récente des investissements Sud-Nord a stimulé la diffusion des technologies et renforcé les initiatives destinées à aider les entreprises transnationales des pays en développement à améliorer leurs principes de gouvernance interne. De nombreuses sociétés transnationales de l'hémisphère sud investissent dans des pays moins développés, et on constate que les répercussions positives des IED Sud-Sud se font particulièrement ressentir dans les pays en développement les plus démunis. Ainsi, les technologies et les connaissances techniques des entreprises transnationales de pays en développement sont souvent proches de celles utilisées par leurs homologues dans les pays bénéficiaires, ce qui accroît les possibilités d'établissement de partenariats bénéfiques et d'absorption des technologies.

47. L'essor des IED Sud-Sud est souvent étroitement lié aux industries et infrastructures extractives. La forte demande en ressources naturelles, suscitée en grande partie par les besoins en énergie et en matières premières de vastes économies émergentes en pleine croissance compte parmi les principales causes de la multiplication rapide des IED dans les industries extractives. Étant donné l'importance vitale du secteur primaire dans de nombreux pays en développement, y compris ceux d'Afrique, d'Asie occidentale et d'Amérique latine, les IED dans le secteur des industries extractives engendrent un certain nombre de questions liées aux objectifs de développement. Dans le cadre de la mobilisation de ressources financières pour le développement, les flux d'investissements importants – et les excédents commerciaux – impliquent que, pour un ensemble de pays en développement, la nouvelle problématique cruciale à court et à moyen terme ne concerne plus les moyens de mobilisation des capitaux, mais porte plutôt sur des modalités d'utilisation plus efficaces pour réaliser les objectifs de développement. Il convient également de noter, comme précédemment indiqué, que les initiatives internationales visant à réduire la recherche de rentes et à prévenir la corruption dans ces domaines, comme par exemple l'Initiative de transparence des industries extractives, gagnent en importance.

48. **Les organismes multilatéraux devraient mieux tenir compte lors de l'élaboration de leurs politiques et de l'appui à la coopération internationale des déterminants des flux d'investissements Sud-Sud et de leur impact. Il est d'autre part nécessaire d'examiner les possibilités d'appui à ces flux de capitaux dans le contexte de la coopération triangulaire Sud-Sud-Nord et de la coopération Sud-Sud et de la collaboration entre les institutions des pays en développement. En outre, les gouvernements doivent s'assurer, par le biais de politiques et de réglementations appropriées, que les investissements de capitaux étrangers dans les industries extractives soient respectueux des objectifs de développement à long terme.**

49. L'éventail des accords internationaux relatifs aux IED a continué à s'étendre pour couvrir les niveaux bilatéral, régional et multilatéral. Les récents accords internationaux en la matière sont devenus plus complexes, traitant d'un ensemble plus vaste de questions ayant trait à la protection de l'environnement, du commerce et de la propriété intellectuelle. Dans ce contexte, le rôle normatif des pays en développement en matière d'investissement international prend de l'ampleur, notamment à travers une coopération Sud-Sud renforcée. Si cette évolution peut certes créer un cadre plus propice aux investissements étrangers, elle implique également que les gouvernements et les entreprises doivent faire face à un système de réglementations complexes en pleine évolution. Le défi à relever consiste à préserver la cohérence de ce cadre normatif afin de pouvoir le mettre plus efficacement au service des objectifs de développement des pays⁸.

50. La coopération Sud-Sud dans les domaines macroéconomiques, du financement des investissements en faveur d'activités centrées sur le développement, et de la collaboration en matière de technologies gagne en efficacité. Des sections ultérieures du présent rapport sont consacrées à la coopération Sud-Sud.

51. **Le renforcement de la coopération Sud-Sud dans des domaines stratégiques, tels que l'appui « triangulaire » de pays développés, doit faire l'objet d'un examen approfondi. Les partenaires dans leur ensemble, à savoir les pays bénéficiaires et donateurs, les organismes bilatéraux et multilatéraux de développement, la société civile et le secteur privé, doivent intensifier leurs efforts afin d'appuyer les projets de coopération Sud-Sud visant à soutenir avec efficacité les stratégies nationales de développement et de réaliser les objectifs de développement convenus sur le plan international et national.**

52. Le montant global des apports de capitaux privés aux pays en développement a récemment été favorisé par l'abondance des liquidités mondiales et une meilleure perception des risques. Les fruits de plusieurs années d'une politique monétaire favorable et l'abondance de l'épargne mondiale, en provenance essentiellement d'Asie orientale et des recettes pétrolières ont eux aussi contribué à soutenir ces apports de liquidités⁹. Par ailleurs, les niveaux historiquement bas des marges d'intérêt sont, d'une certaine manière, influencés par des critères

⁸ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *Rapport sur l'investissement dans le monde, 2006 : L'IED en provenance des pays en développement ou en transition : incidences sur le développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.06.II.D11).

⁹ Banque mondiale, *Global Economic Prospects 2007: Managing the Next Wave of Globalization*, Washington, décembre 2007.

macroéconomiques positifs dans plusieurs pays en développement, particulièrement sur le plan fiscal et sur celui des comptes des opérations avec l'extérieur, et se traduisent par une amélioration continue des cotes de crédit¹⁰. Ces facteurs ont permis de réduire la volatilité sur les marchés financiers pour une vaste gamme d'actifs et d'augmenter et de diversifier les flux de capitaux privés vers les marchés émergents, favorisant ainsi la demande d'actifs libellés tant en devises étrangères que locales¹⁰.

53. Toutefois, l'amélioration des paramètres fondamentaux de l'économie ne peut à elle seule expliquer l'envol récent des prix des actifs dans certains pays en développement, de la réduction des marges d'intérêts et du paiement des intérêts courus des pays en développement sur leurs emprunts extérieurs. Bien qu'à l'heure actuelle, les investisseurs modulent leurs interventions en fonction des pays bénéficiaires, certains craignent qu'ils ne prêtent pas suffisamment attention aux risques de dégradation de la situation en aval, celle-ci pouvant facilement évoluer suite à un ralentissement de l'économie mondiale ou à un fléchissement des liquidités mondiales. D'autres se préoccupent de la place croissante occupée par les fonds spéculatifs et autres institutions à fort coefficient d'endettement, ainsi qu'au manque de transparence et de réglementations liés à ces activités. En effet, malgré les techniques améliorées de gestion des risques, il y a lieu de craindre que la quête de rendements plus élevés n'ait entraîné un regain d'activités sur des marchés moins bien connus et le recours à des produits dérivés qui pourraient dangereusement affecter les risques à plus long terme.

54. Il est donc important que les responsables politiques, tant au niveau national qu'international, renforcent le contrôle des activités des marchés financiers. Comme on a pu le constater, en particulier pour des pays perçus sur la scène internationale comme tirant parti au mieux de la mondialisation, il est crucial de gérer les périodes d'expansion des flux de capitaux. À cet égard, il faudrait accorder la plus grande importance aux réglementations et instruments contracycliques. En outre, les pays en développement devraient pouvoir avoir recours à certaines mesures dont la mise en place de réglementations axées sur les marchés en ce qui concerne les capitaux afin de réduire les flux excédentaires de capitaux à court terme de sorte que les investisseurs à long terme soient bel et bien à l'abri de ces restrictions. Enfin, le renforcement du dialogue et de la coopération sur le plan régional, les mécanismes de suivi économiques et financiers régionaux ou les fonds de réserves, et les accords d'échanges de devises efficaces en situation de crise constituent d'autres pistes permettant de limiter de brusques modifications dans les flux de capitaux privés.

55. Certains États ont également poursuivi le développement des marchés de capitaux en devise locale, particulièrement les marchés obligataires, pour ne pas dépendre excessivement de l'endettement et des risques de change qui l'accompagne. Cependant, on s'inquiète de plus en plus de la possibilité que la dette intérieure suscite à moyen terme une nouvelle crise dans les marchés émergents. Les obligations en devise locale ne devraient pas être considérées comme un substitut nécessairement moins risqué que celles en devise étrangère, et doivent faire l'objet

¹⁰ Fonds monétaire international, *Global Financial Stability Report, 2007: Market Development and Issues*, Washington, avril 2007.

d'un suivi pour assurer la stabilité de la dette publique et prévenir le risque de retrait des investisseurs étrangers.

56. Il est nécessaire que les responsables politiques examinent et mettent en place à tous les niveaux des réglementations, mécanismes et instruments à même d'encourager des flux de capitaux plus stables. Ils pourraient ainsi concevoir des mesures aidant les institutions financières à mieux gérer les phases d'essor cyclique, de telle manière que les institutions puissent offrir une meilleure protection lors du repli du marché, et fassent entrave aux stratégies d'opérations de prêt procycliques. Les pays en développement doivent parvenir à établir un équilibre entre la hausse possible des coûts d'intermédiation de telles politiques, et les répercussions que pourrait avoir une crise future de l'ensemble du système. De même, l'adoption à plus large échelle d'instruments financiers contracycliques, comme par exemple les obligations liées au produit intérieur brut et au prix des matières premières, et les emprunts de pays en développement libellés en devise locale, devrait également contribuer à atténuer certains risques associés aux flux de capitaux privés procycliques internationaux. Les autorités nationales et internationales doivent coopérer pour accroître la transparence des fonds spéculatifs et des produits dérivés et les réglementations les concernant, ce qui est peut-être la priorité la plus urgente.

57. Comme indiqué plus haut, il est fondamental de renforcer la visibilité des marchés financiers, de leurs acteurs et des produits utilisés. Plusieurs initiatives ont été mises en place au cours de ces dernières années dans le but d'accroître le volume et la qualité des informations fournies aux investisseurs privés sur les pays et secteurs de leur choix. Il est néanmoins capital de continuer à renforcer, non seulement la transparence au niveau national, mais aussi les mécanismes de communication entre les gouvernements et les investisseurs.

58. Les diasporas croissantes des pays en développement constituent des investisseurs privés de plus en plus importants. Elles ont été en grande partie associées aux envois de fonds qui représentent, après les IED, la source la plus importante de flux de capitaux vers les pays en développement¹¹. Les diasporas ne se contentent pas de transférer des fonds. Elles participent aux financements obligataires et sur fonds propres et grâce à leurs réseaux et contacts, facilitent le transfert de connaissances, le renforcement des compétences techniques, les investissements étrangers et les échanges commerciaux. Les activités des investisseurs issus de la diaspora se distinguent de celles des autres investisseurs internationaux par leurs motivations. Tout d'abord, les investisseurs issus de l'émigration sont susceptibles d'accepter des marges bénéficiaires moindres et des risques plus importants en raison d'un niveau d'altruisme plus élevé et du désir de contribuer au développement de leur patrie d'origine. Ensuite, ils ont également tendance à privilégier l'investissement dans le capital humain et sur le plan social, par exemple en diffusant leurs connaissances, en stimulant les réformes, les échanges sociaux et commerciaux et en fournissant des réseaux commerciaux aux entreprises et à leurs partenaires locaux. Enfin, ils peuvent bénéficier d'avantages sur le plan social et culturel et d'une plus grande connaissance des spécificités locales.

¹¹ Banque mondiale, *Global Development Finance, 2007: The Globalization of Corporate Finance in Developing Countries*, Washington, 2007.

59. Les responsables politiques à tous les niveaux devraient collaborer pour faciliter les investissements productifs des diasporas dans leur pays d'origine. Chaque pays d'origine devrait mettre en place un cadre juridique, réglementaire et institutionnel propice aux investissements de sa diaspora. Quant aux États d'accueil, ils devraient, le cas échéant, éliminer les obstacles juridiques et financiers aux transferts de fonds et aux autres flux de capitaux provenant de la communauté émigrée. De manière plus générale, chaque pays devrait également encourager les membres de la diaspora qui en ont manifesté le désir à investir dans leur patrie d'origine, et leur fournir une aide au développement qui contribue à renforcer l'établissement de réseaux et d'organismes appropriés dans le pays d'origine.

IV. Le commerce international en tant que moteur du développement

60. La Déclaration du Millénaire (résolution A/55/2 de l'Assemblée générale), le Consensus de Monterrey, le Consensus de São Paulo, adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) à sa onzième session (TD/412, Part II), le Document final du Sommet mondial de 2005 et d'autres décisions convenues sur le plan international ont souligné la nécessité d'inscrire le commerce, le développement et la finance dans une approche intégrée et cohérente pour créer et préserver un environnement permettant de maximiser les bénéfices du développement au profit de tous les pays, tout en ramenant au minimum les coûts qui l'accompagnent. Au Sommet du Groupe des Huit (G-8) de 2007, les grands pays développés ont constaté que la liberté, l'ouverture et la transparence des marchés sont capitales pour la croissance mondiale, la stabilité et le développement durable¹².

61. Le Cycle de négociations de Doha pour le développement reposait sur le postulat qu'il est possible de redresser les déséquilibres subsistant dans le système commercial multilatéral et d'offrir aux pays en développement des débouchés améliorés cadrant avec leurs objectifs de réduction de la pauvreté.

62. Les pays en développement devraient inscrire leurs programmes, tant publics que privés, de renforcement des capacités de production dans leurs politiques commerciales comme partie intégrante de leur stratégie de développement afin de faire graduellement progresser la création de valeur ajoutée, l'emploi durable et la diversification de la production. Pour pouvoir atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), il faudra que la plupart des pays en développement réalisent une croissance bien plus rapide que celle des 25 dernières années, ce qui implique des politiques commerciales conçues pour renforcer et stimuler des capacités de production compétitives, notamment par l'investissement, surtout privé. En même temps, étant les premiers responsables de leur propre développement, les pays en développement devraient s'appliquer à prendre des engagements commerciaux en fonction de leur niveau de développement et de la nécessité de rester à même de mettre en œuvre les politiques de développement les plus appropriées et les

¹² Voir *Growth and responsibility in the world economy, Summit Declaration of the Group of Eight*, Heiligendamm, Allemagne, 7 juin 2007, par. 81.

plus souhaitées. L'ouverture du commerce ne peut être politiquement et économiquement viable en longue durée que si elle est encadrée par des politiques qui s'attaquent aussi aux problèmes de capacités – humaines, administratives ou structurelles – et aux difficultés liées à la répartition des marges dégagées par une plus grande libéralisation.

63. Le dynamisme accru des échanges commerciaux et leur action plus prononcée sur l'économie mondiale et le développement sont aujourd'hui au cœur de la mondialisation. Entre 1995 et 2005, les exportations mondiales de biens et de services ont doublé pour atteindre 11 000 milliards de dollars. Les structures du commerce et l'investissement internationaux impriment en outre à l'économie mondiale une configuration géographique très mouvante caractérisée par l'émergence d'un groupe de pays en développement dynamiques qui y jouent un rôle moteur important. Cela crée des possibilités nouvelles en même temps que des difficultés en matière de promotion des objectifs fondamentaux du développement et de ceux qui ont été convenus sur le plan international, notamment les OMD.

64. Le dynamisme de l'expansion du commerce Sud-Sud de marchandises constitue une autre caractéristique clef de la mondialisation. En 2005, la part des pays en développement dans les échanges commerciaux mondiaux a atteint un record sans précédent en s'établissant aux alentours de 36 %; leur part dans les importations mondiales de marchandises a augmenté et en représente à peu près le tiers actuellement, ce qui fournit une nouvelle impulsion à la croissance mondiale et en diffuse les avantages. De 1995 à 2005, le niveau de ces échanges a triplé, passant de 577 à 1 700 milliards de dollars¹³, cependant que leur part dans les exportations mondiales de marchandises augmentait pour atteindre 15 % en 2005. Les pays en développement commercent de plus en plus entre eux, dans une proportion d'environ 46 % de leurs exportations totales de marchandises, contre 40 % en 1995; encore qu'il faille constater que ces échanges sont actuellement dominés par une poignée de pays et particulièrement stimulés par le dynamisme commercial intrarégional de l'Asie orientale. Ce dynamisme a engendré l'apparition de problèmes nouveaux auxquels il faut s'attaquer si l'on veut l'entretenir. Ce sont ceux qui sont liés au manque de diversification et de création de valeur ajoutée chez les pays producteurs primaires et en particulier les pays africains et un grand nombre de pays parmi les moins avancés (PMA), au manque d'infrastructures physiques et aux goulets d'étranglement (logistiques) en matière de facilitation des échanges, aux complémentarités trop restreintes entre de nombreux pays et à la marginalisation et l'éviction des PMA et des petites économies vulnérables en développement par des économies plus robustes et plus compétitives.

65. Pris ensemble, les pays en développement ont obtenu des résultats remarquables, mais beaucoup restent à la traîne, leurs exportations étant toujours très concentrées dans une gamme restreinte de produits à base de ressources naturelles (énergie et matières premières) et de produits manufacturés (textiles et vêtements), à faible valeur ajoutée et par conséquent peu (et souvent d'ailleurs de moins en moins) rentables. Un nombre appréciable d'entre eux, pour la plupart africains, ont pâti de la dégradation des termes de l'échange et de la très forte instabilité des cours mondiaux et subissent à présent une baisse de leur part dans le commerce mondial. À la différence d'autres pays en développement, dont la part de

¹³ Les données concernant le commerce proviennent du nouveau Système d'information sur le commerce Sud-Sud de la CNUCED.

marché est en hausse, les 50 pays les moins avancés, dont la majorité se trouve en Afrique subsaharienne et dépend de l'exportation de produits de base, ont vu la leur tomber de 2,5 % en 1960 à quelque 0,5 % en 1995, et fluctuer depuis lors autour de ce niveau.

66. De très importants progrès qualitatifs s'imposent pour relever le niveau des avantages tirés sur le plan du développement des échanges commerciaux, comme l'amélioration de la compétitivité et des capacités de production, la modernisation des infrastructures, tant physiques que sociales, la facilitation des échanges, la mise en valeur des ressources humaines, la diversification et l'augmentation de la valeur ajoutée de la production et des exportations, un climat sain en matière de finance et d'investissement, des progrès technologiques et le passage à des structures de la production, de la consommation et du commerce plus viables à long terme pour l'environnement. Ces améliorations sont étroitement liées aux objectifs stratégiques que sont la création d'emplois, la sécurité alimentaire et énergétique, le développement rural, l'accès universel aux services et la réduction de la pauvreté, qui ont tous été consacrés par des décisions arrêtées sur le plan international, comme la Déclaration du Millénaire (les OMD) et le Consensus de Monterrey.

67. Le secteur des services représente plus de 60 % de la production mondiale. Si sa part dans le commerce mondial n'est que de l'ordre de 20 % à l'heure actuelle, le commerce des services a augmenté plus vite que celui des marchandises depuis 1980. Avec l'avènement de technologies plus rapides des communications, des transports et de l'information, on s'attend à ce que son taux de croissance augmente.

68. Les échanges commerciaux de services portent sur un vaste éventail d'activités telles que les transports, les communications, le tourisme, la construction, l'éducation, la santé et les services juridiques et financiers. En raison de leur énorme potentiel en matière de création d'emplois, de recettes d'exportation et de valorisation des ressources humaines, les pays en développement devraient intégrer dans leurs stratégies nationales des interventions délibérément axées sur le développement du secteur des services qui prennent en considération et mettent à profit l'avantage comparatif et les possibilités commerciales accrues qu'il offre. Les services logistiques, par exemple, sont d'une importance de plus en plus fondamentale pour la compétitivité dans le commerce international des marchandises.

69. Étant donné l'énorme potentiel qu'il recèle pour la création d'emplois, les recettes d'exportation et la valorisation des ressources humaines, les pays en développement devraient intégrer dans leurs stratégies nationales des interventions axées spécifiquement sur le renforcement du secteur des services, et notamment des mesures accroissant son potentiel d'exportations.

70. Lancé en novembre 2001, le Cycle de négociations multilatérales de Doha pour le développement continue à offrir, en dépit des revers et des suspensions, une occasion unique d'appuyer le développement par la libéralisation du commerce. La probabilité d'une onéreuse dérive prolongée après l'année 2007 est réelle, si les États membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ne trouvent pas d'urgence des solutions équilibrées et axées sur le développement aux questions clefs qui subsistent dans les principaux domaines de négociation, à savoir l'accès aux marchés agricoles, le soutien interne à l'agriculture, les droits de douane appliqués aux produits industriels et les services. Les textes distribués le 17 juillet 2007 par les présidents des groupes de négociation sur l'agriculture et sur l'accès

aux marchés non agricoles (AMNA) ont insufflé une vigueur nouvelle aux consultations entre les États membres. Comme le soulignent, respectivement, le Consensus de Monterrey et le Document final du Sommet mondial de 2005, le succès du Cycle de Doha et la réalisation des éléments essentiels de son programme de développement sont dans l'intérêt de tous les pays.

71. Il est d'une impérieuse nécessité que les besoins et les intérêts des pays en développement restent placés au cœur du Cycle de Doha et de son résultat final. Quel que soit ce résultat, il faudrait qu'il présente une dimension développement substantielle comportant de réelles possibilités commerciales, que les membres s'obligent à assurer, sous la forme, notamment, d'une très sensible amélioration et d'une augmentation de l'accès aux marchés des exportations de produits manufacturés, de produits de base et de services, et de leur admission sur les principaux marchés extérieurs des pays en développement, y compris l'octroi sans réserve à tous les PMA de l'accès en franchise de droits et sans contingents pour tous leurs produits à titre permanent. L'engagement pris par la communauté internationale dans le cadre du Cycle d'Uruguay de soumettre les programmes de soutien à l'agriculture aux disciplines commerciales multilatérales devrait être rempli. Le Cycle de Doha devrait veiller aussi à assurer aux pays en développement une marge d'action adéquate et suffisante, qui leur permette de gérer et régler leurs politiques économiques de manière à atteindre leurs objectifs nationaux de développement. Cela devrait se traduire par des disciplines convenues qui améliorent le traitement spécial et différencié réservé aux pays en développement et qui préservent à l'OMC la règle d'« une réciprocité qui ne soit pas totale », maintiennent les recettes douanières, favorisent les industries naissantes, préviennent la désindustrialisation, protègent les préférences commerciales établies de longue date et sauvegardent la sécurité alimentaire et le développement rural. Les pays en développement devraient bénéficier d'une certaine flexibilité pour réduire les coûts de l'ajustement à la libéralisation du commerce et se doter des capacités de production requises pour soutenir la concurrence à l'échelle internationale.

72. Ainsi que le Secrétaire général l'a souligné dans ses rapports sur la mise en œuvre des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement, l'Aide pour le commerce – en même temps qu'un accès aux marchés amélioré, des règles équilibrées et des politiques intérieures rationnelles – peut jouer un rôle important en permettant aux pays en développement de concrétiser les gains potentiels des échanges commerciaux et d'en limiter les coûts potentiels¹⁴. Au Sommet de cette année, le G-8 a instamment prié tous les donateurs d'accroître la qualité et la quantité des moyens mis à la disposition des pays partenaires et d'encourager ceux-ci à inscrire le programme de l'Aide pour le commerce dans leurs stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté. De l'avis général au sein de la communauté internationale, l'Aide pour le commerce devrait déclencher des apports supplémentaires et ne pas constituer un moyen détourné d'importer une nouvelle conditionnalité de l'aide. Le G-8 comptait voir les dépenses à ce titre être passées à 4 milliards de dollars en 2010, y compris

¹⁴ Voir Banque mondiale et Fonds monétaire international, point de presse du Comité du développement, Singapour, 18 septembre 2006.

par le renforcement du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce destinée aux pays les moins avancés¹⁵.

73. Le consensus international selon lequel l'Aide pour le commerce devrait être le complément indispensable de la libéralisation des échanges commerciaux pour atteindre les objectifs de compétitivité internationale et de développement du Cycle de Doha devrait trouver son expression dans des programmes effectifs.

74. Parallèlement au Cycle de Doha, les accords commerciaux bilatéraux et régionaux se sont multipliés partout dans le monde au point de devenir l'une des principales caractéristiques de la scène commerciale internationale actuelle. Les accords commerciaux régionaux (ACR) notifiés à l'OMC ont atteint en octobre 2006 le chiffre de 366, parmi lesquels 214 sont toujours en vigueur, et bien d'autres devraient venir s'y ajouter. Les ACR en vigueur pourraient se monter à 400 avant 2010, et cette tendance qui va vraisemblablement se poursuivre dans tous les cadres, Nord-Nord, Nord-Sud et Sud-Sud, mais si ces accords ne sont pas configurés comme il convient, elle risque fort de ruiner les perspectives d'intégration bénéfique des pays en développement dans l'économie mondiale. Une issue positive au Cycle de Doha freinerait la tendance à conclure des ACR et aiderait à en assurer la compatibilité avec les règles de l'OMC.

75. Les accords commerciaux régionaux doivent en même temps être axés sur le développement des États qui y sont parties, apporter une contribution positive sur la croissance économique et commerciale internationale et cadrer avec le système de commerce multilatéral incarné par l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

V. Accroître la coopération financière et technique internationale pour le développement

76. L'APD continue d'occuper une place essentielle dans le financement des objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Comme il a déjà été signalé dans les précédents rapports du Secrétaire général, depuis 2002, année de la Conférence internationale sur le financement du développement, où l'APD était tombée à 0,2 % du revenu national brut (RNB), la tendance à la baisse a été inversée. L'APD est montée à 106,5 milliards de dollars en 2005, soit 0,33 % du RNB des pays développés, enregistrant toutefois un fléchissement à 0,3 % du RNB en 2006. En dépit de l'évolution positive constatée depuis 2002 et des engagements qui ont été pris, notamment lors du Sommet du Groupe des Huit qui s'est tenu à Gleneagles au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en 2005, les montants actuels et les projections concernant les niveaux d'APD pour 2006-2010 demeurent bien en deçà des objectifs visés. On estime à 150 milliards de dollars le montant nécessaire pour que les pays en développement puissent atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 et, même en atteignant le taux prévu de 0,36 % du RNB d'ici à 2010, l'APD resterait encore bien en deçà du taux de 0,5 % qu'elle affichait dans les premières années des initiatives lancées par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de

¹⁵ Voir « Growth and responsibility in Africa, Summit Declaration of the Group of Eight », Heiligendamm, Allemagne, 8 juin 2007, par. 26.

développement économiques (OCDE) et serait tout juste supérieure à la moitié de l'objectif de 0,7 %.

77. Comme il est indiqué plus haut, en 2006, les flux nets d'APD en provenance des pays membres du CAD ont enregistré une baisse, qui s'explique en grande partie par la diminution des opérations d'allégement de la dette. De surcroît, l'essentiel de ces opérations, qui sont inscrites au titre de l'APD, n'a pas réellement permis de dégager un supplément de ressources pour le développement, en particulier dans les cas de l'Iraq et du Nigéria en 2005. La prise en compte de l'annulation des arriérés de paiement, qui varient d'un pays à l'autre, signifie que concrètement, les ressources d'APD réellement utilisables aux fins du développement ont été inférieures à ce qu'ont indiqué les statistiques de l'aide. De surcroît, ces statistiques englobent généralement l'aide d'urgence et l'assistance technique.

78. Il faut accroître d'urgence le volume global des flux d'aide (hors allégement de la dette, assistance technique et aide d'urgence) si l'on veut atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Les pays donateurs doivent honorer tous les engagements qu'ils ont pris en matière d'aide. Dans l'esprit de la Conférence de Monterrey, la discussion entre donateurs et pays bénéficiaires devrait être relancée, dans le cadre du nouveau Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social, dans le but de déterminer quels types de flux devraient être comptabilisés comme « aide ».

79. Les apports des donateurs sont sujets à de fortes variations, qui sont souvent accentuées par l'écart entre les promesses de dons et les sommes réellement versées. L'aide est beaucoup plus aléatoire que ne le sont les recettes fiscales, et elle a tendance à être procyclique et peu souple. Une diminution de l'aide entraîne souvent des ajustements budgétaires qui peuvent prendre la forme d'une augmentation des prélèvements obligatoires ou d'une réduction des dépenses et qui accentuent l'effet cyclique de la diminution des flux d'aide. Cela a des répercussions négatives sur la production et sur la réduction de la pauvreté. La répartition de l'aide par les donateurs est en outre sélective et aléatoire. Le *Rapport de 2005 sur la situation économique et sociale dans le monde* a constaté que les 20 premiers bénéficiaires avaient perçu plus de la moitié du montant net de l'APD bilatérale, tandis que moins de 50 % des bénéficiaires s'étaient partagé 90 % de l'ensemble de l'aide octroyée par les donateurs membres du CAD. De nombreux pays à bas revenu ne perçoivent que très peu d'aide, et quelques-uns en ont subitement reçu d'importants flux. La technique d'évaluation de la performance en matière de mise en œuvre des politiques et des moyens institutionnels mise au point par l'Association internationale de développement de la Banque mondiale et également utilisée par un grand nombre de donateurs bilatéraux pour décider de l'affectation des ressources, comporte de nombreuses failles et doit être révisée.

80. Les déséquilibres affectant la répartition de l'aide doivent être corrigés. Les discussions entre donateurs et bénéficiaires devraient être axées sur l'examen des différents mécanismes utilisés par les donateurs pour attribuer des ressources et sur la recherche de stratégies plus efficaces. Elles pourraient aussi porter sur la définition des modalités d'harmonisation de l'aide avec les objectifs de développement et de promotion, dans le cadre de la coopération internationale, de services consultatifs en phase avec les stratégies nationales de

développement – moins de conditions à l’attribution de l’aide, simplification des contrôles, réduction des coûts de transaction, souplesse accrue et amélioration de l’efficacité. Des engagements plus larges sont indispensables à une meilleure répartition des flux d’aide. Les critères de sélection doivent être le plus transparent possible. Un cadre international de coordination des politiques efficace permettrait de veiller à ce que les pays les plus démunis ne soient pas privés d’aide financière.

81. L’augmentation de l’aide a entraîné des difficultés macroéconomiques. Le fait que les donateurs aient tendance à accorder ou à retirer leur aide à un pays, tous au même moment, entraîne de brusques fluctuations des flux d’aide. Il arrive que les apports d’aide soient disproportionnés à la taille de l’économie des pays bénéficiaires. En outre, les augmentations subites du volume d’aide peuvent entraîner pour le pays bénéficiaire des frais importants, y compris un fort accroissement de la dette interne et une accumulation rapide des intérêts de la dette. Par ailleurs, une évaluation menée par le Bureau indépendant d’évaluation du Fonds monétaire international sur le rôle joué par ce dernier dans l’aide à l’Afrique subsaharienne a révélé que les programmes financés par le FMI au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance étaient restés fortement axés sur la promotion et le maintien de la stabilité macroéconomique et que le Fonds ne s’était pas employé activement à aider à la mobilisation de ressources d’aide. L’évaluation a montré que ces programmes avaient généralement permis d’utiliser l’aide complémentaire dans des pays disposant de réserves appropriées et affichant un faible taux d’inflation. Il avait été prévu une absorption immédiate des deux tiers de l’aide complémentaire en moyenne, le reste étant utilisé pour accroître les réserves internationales dans les pays où les réserves initiales étaient faibles.

82. Des efforts doivent être faits pour mettre au point de nouveaux mécanismes qui permettent d’assurer des flux d’aide prévisibles, stables et qui servent le mieux possible la stratégie de développement à long terme des pays. Afin d’éviter les coûts macroéconomiques importants qu’entraînent les fluctuations brusques de l’aide, les rentrées de fonds devraient être échelonnées dans une perspective à long terme. En outre, pour réduire les fluctuations de l’aide et limiter leur impact sur les liquidités et sur les variables macroéconomiques, des comptes de placement offshore pourraient être utilisés pour absorber provisoirement le trop-plein d’aide.

83. Bien que des efforts multilatéraux et bilatéraux considérables soient déployés pour venir en aide aux pays sortant d’un conflit, il arrive souvent que ceux-ci ne parviennent pas à attirer suffisamment de nouveaux financements. Ces pays sont généralement confrontés à toute une série de problèmes, dont des problèmes d’insécurité et d’instabilité politique, le manque de moyens, la précarité des services et infrastructures publics, la faiblesse de la croissance et l’insuffisance et l’imprévisibilité des flux de capitaux étrangers. Le fait est que les donateurs doivent appliquer des mesures spécifiques pour traiter avec ces pays, qui sont souvent redevables d’arriérés auprès des institutions financières internationales. Pour remédier à ce problème, le FMI a lancé en 1995 son programme d’assistance d’urgence après un conflit, tandis que la Banque mondiale a récemment créé un fonds d’aide aux pays sortant d’un conflit et un fonds fiduciaire en faveur des pays à faible revenu en difficulté (Fonds fiduciaire LICUS). En 2005, le CAD a mis sur pied un groupe de travail sur cette question. Au sein de l’Organisation des Nations

Unies, la nouvelle Commission de consolidation de la paix s'est également vu confier un certain nombre de tâches portant sur divers aspects de la transition entre la fin d'un conflit et l'établissement des bases du développement durable.

84. D'une façon générale, le rétablissement et le maintien de relations avec le FMI est une condition importante à la reprise de l'aide par les donateurs bilatéraux. Des efforts devraient également être faits en vue de fournir, lorsque la situation l'exige, un appui budgétaire sous la forme de subventions. Cela aiderait à éviter l'accumulation d'arriérés. Davantage de plans d'allègement de la dette devraient être accordés au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. Toutefois, il faudra au préalable établir des normes appropriées en ce qui concerne les pays sortant d'un conflit, et améliorer la coordination entre les donateurs.

85. L'architecture actuelle de l'aide consiste en un système complexe et fragmenté auquel s'ajoute un nombre croissant de nouveaux donateurs. Les pays bénéficiaires doivent traiter avec une multitude de mécanismes d'aide et gérer des accords connexes avec de nombreux donateurs. La Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement : appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle, a constitué un tournant car elle a énoncé des principes de base et lancé un processus dans lequel les parties prenantes peuvent s'associer pour chercher des solutions à ces problèmes. Le rôle de chef de file joué par l'OCDE dans ce domaine a aidé à faire avancer l'analyse de ces questions et à obtenir la participation des donateurs membres du CAD. Les parties directement impliquées dans la Déclaration de Paris sont de plus en plus conscientes que pour obtenir des progrès plus rapides, il est indispensable de développer et de régulariser la participation des pays en développement aux aspects à la fois conceptuels et opérationnels de la discussion sur l'efficacité de l'aide. Le nouveau Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social peut jouer un rôle essentiel à cet égard.

86. La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide énonce cinq principes essentiels, qui sont l'appropriation, l'harmonisation, l'alignement, l'obtention de résultats et la responsabilité mutuelle, mais les progrès accomplis dans chacun de ces domaines ne sont pas à la hauteur des attentes et des exigences des pays en développement. Pour que l'aide soit efficace, il faut que chaque pays définisse ses propres priorités et décide du rythme et de l'ordre de la mise en œuvre. Les principes énoncés dans la Déclaration de Paris constituent une stratégie de base que les donateurs non membres du CAD pourraient appliquer pour orienter leurs propres actions, et les concepts de base pourraient également éclairer les activités de suivi et d'évaluation au niveau mondial. Le volume des prêts consentis par les donateurs non membres du CAD augmente, mais en l'absence de procédures d'établissement de rapports normalisées et d'institutions représentant ces donateurs, cette augmentation ne peut pas être correctement mesurée.

87. Une institution universelle et multilatérale comme l'ONU constituerait un cadre approprié pour aider à concevoir et à instaurer, en s'appuyant notamment sur les travaux du CAD, des procédures et des systèmes d'information communs sur les flux d'aide. De même, un examen des résultats obtenus par des mécanismes comme les fonds verticaux et les fonds d'affectation spéciale serait nécessaire afin d'en évaluer l'efficacité, car ces

mécanismes manquent généralement de souplesse et n'agissent pas en coordination avec l'ensemble des institutions et ministères concernés des pays bénéficiaires. Des moyens et méthodes doivent également être recherchés afin de coordonner les politiques et les mécanismes de fourniture de l'aide, avec la participation à la fois des donateurs et des bénéficiaires, dans les domaines de l'assistance technique et du renforcement des capacités.

88. Il faut établir une cohésion au niveau national, entre les ministères des finances, les ministères du développement, les ministères techniques et les organismes de crédit à l'exportation; les donateurs internationaux doivent encourager et appuyer le travail de coordination mené au niveau national, en évitant de circonscrire leurs projets à des ministères spécifiques et de mettre en place des groupes de mise en œuvre séparés. L'évaluation et le contrôle de l'efficacité de l'aide devraient faire l'objet d'un réel partenariat entre les donateurs et les bénéficiaires, ce qui signifie que l'on devrait éviter de s'appuyer exclusivement sur des modèles et des indicateurs mis au point par les donateurs. Les organes législatifs et, éventuellement, des groupes de la société civile des pays bénéficiaires devraient être correctement représentés dans le dispositif national d'évaluation, lequel devrait également mesurer la prestation des donateurs.

89. Des efforts résolus doivent être déployés pour mettre au point un système transparent et cohérent, en faisant fond sur le travail de coordination mené par le CAD de l'OCDE en vue d'améliorer l'efficacité. Il faut faire en sorte que les pays bénéficiaires participent à la structure de gouvernance de la fourniture et de la gestion de l'aide et s'y investissent. Le Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social pourrait devenir le cadre approprié pour développer le concept de partenariat donateurs-bénéficiaires fondé sur la solidarité, l'efficacité et la responsabilité mutuelle. Dans le même esprit, la structure de gouvernance de l'Association internationale de développement de la Banque mondiale doit être réformée afin que les pays bénéficiaires puissent y participer.

90. De nombreux pays ont besoin d'une aide accrue pour renforcer leurs capacités en matière de planification, de budgétisation, de suivi et d'évaluation. Environ 40 % des flux d'aide qui vont au secteur public sont gérés par les services de l'État, et davantage de pays ont besoin d'outils d'évaluation des résultats tels que le Programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière pour réformer leurs systèmes. Comme il a été dit plus haut, les flux d'aide doivent être alignés sur les stratégies de développement à long terme des pays afin que ceux-ci puissent devenir autonomes sur les plans de la croissance et de l'emploi et cessent d'être tributaires de l'aide.

91. Le troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui se tiendra à Accra en 2008, devrait non seulement examiner les progrès réalisés sur le plan de la mise en œuvre, mais aussi examiner des moyens concrets d'accélérer et d'approfondir la mise en œuvre, en accordant une attention particulière à des questions transversales telles que l'appropriation, la responsabilité et le renforcement des capacités. Le Forum devrait également s'intéresser à la gestion de l'accroissement de l'aide et à l'établissement de partenariats et de cadres destinés à faciliter l'absorption des flux d'aide. Les travaux de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement qui se tiendra à Doha en 2008, ainsi que les préparatifs de cette conférence, notamment les consultations multipartites et autres mécanismes similaires,

devraient être axés sur la formulation de propositions concrètes visant à apporter des solutions aux problèmes énoncés ci-dessus.

92. En raison de la récente prolifération des remboursements anticipés et du recours accru à des fonds privés par les économies de marché émergentes, le volume net des flux multilatéraux non concessionnels a été relativement faible. Accroître les relations entre les institutions financières multilatérales et les pays en développement à revenu intermédiaire et en revoir les modalités est une évolution naturelle au vu du rôle considérablement accru que jouent ces pays au sein de la communauté économique mondiale et de l'augmentation correspondante de leurs responsabilités. Les pays à revenu intermédiaire représentent une source de financement de plus en plus importante, servent souvent de modèle en matière de développement économique et politique et jouent un rôle moteur dans la coopération régionale. Tous ces éléments ont été mis en évidence à la Conférence intergouvernementale sur les pays à revenu intermédiaire qui s'est tenue à Madrid en mars 2007 et seront étudiés plus avant lors de la conférence de suivi qui aura lieu au Salvador en octobre 2007.

93. Les institutions multilatérales de financement doivent adapter leur offre de produits et de services afin de mieux répondre à l'évolution des besoins de leurs clients (qui sont à la fois des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire). Elles doivent concevoir leurs produits et services de manière à remédier aux défaillances du marché qui empêchent les pays d'accéder à des capitaux privés à des taux favorables et de gérer efficacement les risques. Il faudrait promouvoir davantage la coopération dans des domaines tels que ceux qui ont été recensés à la Conférence intergouvernementale sur les pays à revenu intermédiaire de Madrid, notamment le renforcement du financement du développement, la fourniture de biens publics mondiaux tels que la santé et le renforcement des initiatives régionales.

94. Alors que la question des sources novatrices de financement était encore très controversée il y a seulement quelques années et bien que peu de fonds aient encore été collectés auprès de telles sources, celles-ci se sont désormais largement imposées et la plupart des États Membres reconnaissent qu'elles tiennent une place importante dans le financement du développement. De précieux enseignements ont été tirés de l'expérience acquise depuis 2002. Au Sommet mondial de 2005, les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu qu'il était important de mettre au point de nouvelles sources de financement et se sont associés aux efforts déjà engagés au niveau international. Plusieurs projets ont été lancés avec succès depuis lors et cette question devrait continuer de figurer au programme des réunions à venir, notamment de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement de Doha. La République de Corée accueillera, les 3 et 4 septembre 2007, la troisième réunion du Groupe de promotion des taxes de solidarité pour le développement, qui a été créé à Paris en 2006 et auquel 52 pays participent actuellement. Au nombre des premiers projets qui seront mis en place par le Groupe figure une taxe de solidarité sur le transport aérien, que 28 pays se sont engagés à appliquer et dont les recettes seront utilisées pour améliorer l'accès aux traitements contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, au moyen de la nouvelle Facilité internationale d'achat de médicaments. Une Facilité internationale de financement pour la vaccination a également été lancée par sept pays à Londres en novembre 2006. De même, un programme pilote de garantie de marché, combinant des outils de financement fondés sur le marché avec une intervention publique afin d'assurer le financement à

long terme de l'élaboration de vaccins, a été lancé à Rome le 9 février 2007 par cinq pays et la Fondation Gates.

95. Le fait que plusieurs projets aient été mis sur pied rapidement et avec succès et que d'autres idées soient en cours d'examen est encourageant. Il est important de s'attacher à développer et à renforcer les projets pilotes existants. On pourrait classer les propositions par ordre de priorité en fonction du volume d'aide qu'elles sont susceptibles de mobiliser et des nouveaux types de valeur ajoutée qu'elles peuvent apporter. La société civile et le secteur privé pourraient contribuer de façon visible à la conception de projets et au contrôle de l'utilisation des ressources. D'une façon générale, le principal défi consistera à continuer d'établir le consensus et de renforcer la coopération internationale dans ce domaine. Le système des Nations Unies a montré qu'il pouvait servir de catalyseur de ces approches et contribuer efficacement à l'examen de certaines des initiatives, à leur mise en œuvre et à la mobilisation de soutien en leur faveur.

96. Plusieurs mécanismes novateurs de financement ont été proposés, dont l'étude devrait se poursuivre. Cette étude devrait notamment servir à déterminer, pour chaque cas, quelle place pourrait et devrait occuper la coopération internationale dans les financements novateurs. Un autre élément qu'il convient de garder à l'esprit concerne la nécessité de maintenir un équilibre adéquat entre la coordination internationale et la mise en œuvre nationale de ces initiatives. Dans toute la mesure possible, les fonds collectés au moyen de mécanismes de financement novateurs devraient être mis en commun et décaissés via des institutions multilatérales existantes justifiant de bons résultats en matière de développement, notamment les organismes du système des Nations Unies. Des équipes spéciales multipartites pourraient aussi être mises sur pied par le Groupe de promotion des taxes de solidarité pour le développement, le groupe d'action contre la faim et la pauvreté ou d'autres groupes similaires, afin d'examiner dans le détail des initiatives et propositions qui pourraient être prêtes à être examinées et appliquées.

VI. Dette extérieure

97. Dans le Consensus de Monterrey, la communauté internationale a reconnu que pour libérer des ressources afin de les consacrer au développement il était important d'alléger ou d'annuler la dette de façon ordonnée. La communauté internationale a donc engagé les débiteurs et les créanciers à assumer les uns et les autres une part de la responsabilité de prévenir et de résoudre les situations d'endettement insupportable. Les efforts exercés depuis ont été à la hauteur de la tâche et surtout ils ont permis de dégager des enseignements pour une meilleure gestion de la dette et pour la mise en place de mécanismes de suivi et de règlement sur lesquels il faut maintenant s'appuyer.

98. L'Initiative PPTE (pays pauvres très endettés) concerne 41 pays, dont 33 en Afrique, 5 en Amérique latine et dans les Caraïbes et 3 en Asie. Sur ces 41 pays, 31 ont atteint le « point de décision » et ont commencé à recevoir une aide au titre de l'Initiative, et 22 ont déjà atteint le « point d'achèvement ». En 2005, l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale a été lancée pour réduire encore l'endettement des PPTE et pour dégager des ressources supplémentaires afin d'aider ces pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

99. Grâce à la fois à l'Initiative PPTE et à l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, l'encours de la dette des 31 pays qui ont passé le point de décision se trouve réduit de 90 % en moyenne selon les estimations. En outre, rapportés à leurs exportations, les paiements au titre du service de la dette du même groupe de pays ont diminué, passant de 19 % un an avant le point de décision à 6 % environ cinq ans après ce point. Parallèlement à la réduction des paiements de service de la dette, les dépenses consacrées à la réduction de la pauvreté sont passées de 7 % du PIB environ en 1999 à 12,5 % en 2006. En valeur absolue, ces dépenses se montaient à 20 milliards de dollars à la fin de 2006, plus de cinq fois plus que les paiements au titre du service de la dette après l'allègement de dette prévu au titre de l'Initiative PPTE.

100. Mais, dans les pays à revenu intermédiaire, la dette est surtout privée, de sorte que les méthodes actuellement suivies pour restructurer l'endettement privé ne leur donnent pas nécessairement la possibilité de repartir sur de nouveaux frais, après une crise de cessation de paiement. Les approches suivies pour régler le problème de la dette privée doivent donc viser le résultat final plutôt que les étapes intermédiaires. Un nombre non négligeable de pays à revenu intermédiaire – où vivent 41 % des pauvres – sont très endettés et risquent, du fait de leur endettement, de se heurter à de graves difficultés quand la conjoncture mondiale actuelle se retournera. Les modèles de viabilité de la dette utilisés pour analyser la situation de l'endettement de ces pays, qui sont essentiellement des modèles de la dynamique de la dette, sont inadéquats pour résoudre comme il faudrait les problèmes de solvabilité. Pour servir utilement à une restructuration exhaustive de la dette, ces modèles devraient être complétés par d'autres instruments mieux adaptés pour analyser les problèmes de solvabilité.

101. L'allègement et la restructuration de la dette des pays à faible revenu et les conditionnalités qui y sont associées méconnaissent les exigences élémentaires de la croissance, ce qui suppose une vraie liberté de manœuvre pour rendre possible un règlement des problèmes d'endettement catastrophique. Faute, en effet, de prêter attention comme il conviendrait à l'impact sur la croissance d'une libération de ressources pouvant être consacrées à l'investissement grâce à un allègement de la dette, les modèles de viabilité de la dette tendent à être étroitement dépendants de variables qui ont trait aux institutions et à la gouvernance pour mesurer la capacité d'endettement d'un pays. Le dispositif actuel appliqué par le Club de Paris, qui est un ensemble de moyens de circonstance reposant sur la coopération de ses membres, les pays industriels créanciers, sans vraie structure officielle, ne suffit manifestement pas. En outre, de nouveaux donateurs et de nouveaux prêteurs, qui n'appartiennent pas au Club de Paris, prennent, dans ce domaine, de plus en plus d'importance. Il faut donc monter un mécanisme qui soit accepté par tous les donateurs pour résoudre le problème de la dette officielle.

102. La conjoncture actuelle confirme qu'il est urgent de procéder à un changement de paradigme en matière de restructuration de la dette, de façon à parvenir à un régime de croissance auto-entretenu dans les pays fortement endettés, en utilisant au besoin des dons ou en envisageant une annulation à 100 % de leur dette. En l'absence de ce type de croissance et si des ressources ne sont pas libérées pour la réduction de la pauvreté, l'endettement excessif de beaucoup de pays continuera à faire obstacle à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international et notamment des objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, l'allègement de la dette des

pays pauvres très endettés (PPTÉ) doit recevoir sans réserve l'aval des créanciers bilatéraux et commerciaux qui ne font pas partie du Club de Paris. La communauté internationale devrait entamer un débat sur de nouvelles méthodes de renégociation de la dette, destinées à prendre la relève de celles appliquées par le Club de Paris; ces nouvelles méthodes permettraient d'appliquer des modalités plus formelles et éventuellement des arrangements institutionnels différents.

103. La structure et la composition de la dette, les effets de stimulation de la croissance qu'ont les emprunts, les soldes primaires interne et externe attendus, la stabilité financière mondiale et les cycles de surchauffe dans la circulation des capitaux sont également des questions qu'il est essentiel de traiter. Les pays en développement sont encouragés à développer leurs marchés financiers en émettant des obligations en monnaie locale, car c'est un moyen non seulement d'approfondir les marchés intérieurs mais aussi d'aider à protéger les débiteurs contre les effets des fluctuations des taux de change et des variations brutales des taux d'intérêt. La relation étroite qui existe entre la mobilisation de ressources intérieures et de ressources internationales donne à penser qu'une démarche fondée sur la notion de bilan, dans l'optique de la gestion des actifs et passifs souverains, serait un moyen utile de gérer la dette publique dans beaucoup de pays en développement. Ces pays doivent en effet gérer les risques posés par la structure de leur endettement, les passifs éventuels et la grande instabilité des écarts de taux d'intérêt.

104. La mesure dans laquelle l'emprunt extérieur stimule la croissance dépend aussi de la convergence de facteurs tels que l'écart entre épargne et investissement, le niveau de développement du secteur financier et la politique des taux de change. Les pays qui peuvent mobiliser en abondance l'épargne intérieure, par exemple, n'auront pas nécessairement besoin, pour financer leur développement, de recourir à l'épargne étrangère. L'intermédiation financière est donc indispensable pour affecter l'épargne à des usages productifs, et son intensité dépendra du niveau de développement du secteur financier du pays. Les pays devraient donc prendre les mesures nécessaires pour renforcer leur secteur financier intérieur avant d'ouvrir leur compte de capital. Il faut également veiller à ce que les entrées de capitaux dues à l'emprunt n'entraînent pas une appréciation de la monnaie qui risquerait de compromettre indûment la compétitivité des exportations.

105. Les mécanismes de gestion de la dette et les stratégies d'emprunt des pays en développement doivent veiller à ce que les profils d'échéance et la structure de la dette par devise correspondent bien à la structure des actifs, dans un modèle de gestion équilibrée des actifs et des passifs. Cette question doit également figurer en bonne place dans l'assistance technique dispensée pour la gestion de la dette.

106. L'intégration de la situation nouvelle entraînée par l'augmentation de la dette privée dans les stratégies de gestion de la dette est un autre problème important. On ne suit pas d'assez près l'ampleur de l'endettement du secteur privé, que ce soit en devises étrangères ou sous d'autres formes, et notamment celui des banques commerciales. Dans beaucoup de cas, le risque s'est ainsi déplacé du secteur public vers le secteur privé et de nouvelles crises pourraient surgir en raison de la précarité des bilans des grandes entreprises.

107. Sur le plan international, on n'a guère progressé dans la solution du problème de la structure des facteurs incitatifs, qui explique qu'un volume excessif de crédits

privés est accordé aux pays en développement pendant les phases d'augmentation massive des liquidités mondiales. Or, l'abondance actuelle de liquidités ne devrait pas persister encore longtemps; en juin 2007, les courbes de rendement se sont rapprochées de leur allure normale, où les taux à long terme sont plus élevés que les taux à court terme. Les acteurs privés doivent donc assumer leur part de la responsabilité de financer le développement en évaluant correctement et en chiffrant le risque, en suivant le niveau de diversité de leur propre engagement financier et en prenant correctement en compte le coût d'une cessation de paiement éventuelle. La restructuration de la dette de l'Argentine en 2002 a démontré une fois de plus la nécessité d'une restructuration de la dette souveraine qui soit équitable, transparente et ordonnée.

108. Le système financier international demeure incomplet et précaire en l'absence d'un mécanisme de renégociation de la dette souveraine et un nouvel effort doit donc être consenti dans ce sens. Un code de conduite régissant déjà les relations entre investisseurs et créanciers, et un tel code devrait être plus largement soutenu et être amélioré, mais cela risque de ne pas suffire pour que la renégociation de la dette se fasse en bon ordre. L'augmentation du volume des prêts concessionnels et non concessionnels, accordés notamment par de nouveaux créanciers, donne à penser qu'il faut travailler à l'élaboration d'un mécanisme internationalement accepté de renégociation de la dette qui concerne tous les créanciers. Les pays doivent donc se mettre d'accord sur un ensemble de principes visant à résoudre les crises d'endettement potentielles et prévoyant un partage équitable de la charge financière entre le secteur public et le secteur privé, et entre débiteurs, créanciers et investisseurs. Les pays devraient de même utiliser plus largement des instruments, tels que les conversions de dettes en prises de participation, qui aident à prévenir le retour des crises et à réduire le niveau d'endettement quant celui-ci est insupportable. Les consultations ayant lieu entre de nombreux acteurs, sur cette question, dans le processus de suivi du financement du développement, pourraient être relancées et constitueraient une contribution utile aux débats sur la question, notamment dans le cadre de la Conférence de suivi qui se tiendra à Doha en 2008.

VII. Questions systémiques : renforcer la cohérence et la cohésion des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux à l'appui du développement

109. Le Consensus de Monterrey a énoncé clairement que l'ensemble de la communauté internationale souhaitait promouvoir la cohérence, la gouvernance et la cohésion des systèmes monétaires, financiers et commerciaux à l'échelle mondiale. Comme il est indiqué dans la première section du présent rapport, au niveau national, ce sont les systèmes juridiques, coutumiers et publics qui instituent le cadre régissant le fonctionnement des marchés et l'exécution des contrats. Dans une large mesure, les marchés mondiaux doivent être régis par les mêmes mécanismes institutionnels; c'est en résolvant les problèmes systémiques que la communauté internationale pourra relancer ces mécanismes et les renforcer.

110. Ces derniers temps, on a pu constater un début de réforme du système financier mondial et l'apparition de nouvelles manières d'envisager l'architecture de ce système. Certaines mesures ont été prises pour améliorer la gouvernance des institutions financières internationales, renforcer la surveillance et mettre au point des mécanismes de prévention ou de gestion des crises. Autre point marquant de l'évolution de l'architecture financière internationale : de nouveaux codes et de nouvelles normes, portant sur un grand nombre de domaines, ont été élaborés.

111. Dans le Consensus de Monterrey, la modernisation de la gouvernance des institutions financières mondiales a été préconisée. Depuis la création des institutions de Bretton Woods, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, l'économie mondiale a subi de profonds changements. Le bilan mitigé et parfois controversé de ces institutions, ainsi que le recul marqué de leur engagement en faveur des pays à revenu intermédiaire ont suscité des questions quant à leur rôle dans le monde en développement. Cependant, ces institutions n'en restent pas moins indispensables dans de nombreux domaines. Non seulement elles sont d'importantes sources de financement mais elles fournissent également, par les actions qu'elles mènent, des indications à d'autres donateurs et acteurs du secteur privé traitant avec les pays en développement. Elles jouent un rôle important en produisant et en validant des idées sur les stratégies de développement et restent d'influents arbitres des politiques menées dans les pays en développement. La volonté actuelle d'en réformer le système de vote et de participation à ces institutions peut en accroître l'efficacité et renforcer leur pertinence et leur responsabilité à l'égard de ceux qui utilisent leurs ressources. En outre, le renforcement de l'indépendance et de la compétence des institutions régionales et mondiales contribuerait à élargir la gouvernance dans des domaines internationaux cruciaux, plutôt que de maintenir une dépendance excessive à l'égard d'un nombre limité d'institutions et de pays.

112. En septembre 2006, le Conseil des Gouverneurs du Fonds monétaire international a adopté une résolution concernant la réforme du système des quotes-parts et des voix au sein de cet organisme, de sorte que la distribution des quotes-parts corresponde mieux au poids économique et au rôle des États Membres dans l'économie mondiale et donne davantage voix au chapitre aux pays à faible revenu. Après l'étape initiale, qui a consisté à augmenter les quotes-parts de quatre des pays les plus sous-représentés, le FMI se consacre maintenant à un ensemble de réformes qui passera par un consensus sur une nouvelle formule de quotes-parts qui permettra une deuxième vague d'augmentations ad hoc de quotes-parts, et débouchera sur une nouvelle formule concernant les droits de vote de base, l'objectif étant d'arriver à un accord au troisième trimestre de 2007 ou, au plus tard, au premier trimestre de 2008.

113. La Banque mondiale s'est, elle aussi, attelée à redresser les carences qui caractérisent la pondération des voix au sein de ses structures d'administration. À sa session d'avril 2007, le Comité du développement a accueilli avec intérêt le rapport de la Banque dans lequel sont proposées des formules visant à donner plus de poids aux pays en développement et aux économies en transition dans le système de prise de décisions de la Banque¹⁶. Le rapport passe en revue les formules examinées lors de réunions précédentes du Comité du développement, des débats du Conseil des Gouverneurs et de diverses consultations. Parmi ces options, il faut mentionner des augmentations du capital sélectives, l'allocation de 50 % du capital de la Banque

¹⁶ Banque mondiale et Fonds monétaire international. Communiqué du Comité de développement, Washington, 15 avril 2007.

aux pays en développement et en transition, l'accroissement du nombre de droits de vote de base et les majorités double et qualifiée¹⁷. Le Comité a aussi préconisé de poursuivre les consultations relatives à la gouvernance de la Banque, afin de parvenir à un consensus politique. Il est clair que la poursuite du débat sur la gouvernance de la Banque vient à point nommé.

114. Certaines institutions de création relativement récente, qui ont un rôle normatif crucial, n'intègrent pas non plus suffisamment la participation des pays en développement; la plus importante d'entre elles est le Forum de stabilité financière. La démarche actuelle, visant à élargir l'utilisation de normes réglementaires, n'est pas le fruit d'un processus participatif touchant tous les pays, mais plutôt une adaptation des normes utilisées par les pays industrialisés, dont la plupart sont membres du Groupe des sept pays les plus industrialisés, agissant par l'intermédiaire d'organes tels que le Forum de stabilité financière. Quelques pays en développement seulement ont pris part à ce processus en tant qu'observateurs, mais n'ont pas participé activement à la prise de décisions.

115. Il faut que la communauté internationale serre les rangs et donne un véritable élan à la réforme de la gouvernance du FMI et de la Banque mondiale au cours des deux prochaines années. Au minimum, le résultat final de la redistribution des droits de vote doit déboucher sur une augmentation sensible du pouvoir de vote de l'ensemble des pays en développement. D'une manière générale, la gestion saine et efficace des institutions mondiales doit nécessairement reposer sur le principe de responsabilisation de leurs équipes directrices et de leurs organes de direction. Il faut que les décisions économiques, au niveau mondial, soient, le plus souvent possible, confirmées par des institutions internationales à caractère universel, c'est-à-dire par les institutions appartenant au système des Nations Unies, plutôt que par des groupes ad hoc à composition limitée.

116. Les déséquilibres des comptes courants et les taux de change sont des variables économiques que connaissent tous les pays, et qui ne sont pas totalement déterminés de manière unilatérale. Si on le dote d'outils de surveillance économique, le Fonds monétaire international pourra devenir l'institution chef de file chargée de corriger les déséquilibres au niveau mondial. Mais le Fonds n'a pas pu exercer une influence suffisante pour obtenir les ajustements nécessaires dans les économies importantes d'un point de vue systémique. L'efficacité du Fonds dépend en premier lieu de la qualité de ses activités de surveillance; mais au bout du compte, elle dépend surtout de la volonté de chaque pays d'accepter des compromis qui servent l'intérêt de la coopération multilatérale. Il est important que les activités de surveillance soient clairement équitables afin de ne pas donner l'impression qu'elles sont dirigées contre des pays particuliers. En 2006 et en 2007, sous les auspices du Fonds monétaire international, la première consultation multilatérale visant à corriger les déséquilibres des comptes courants à l'échelle mondiale, à laquelle ont participé la Chine, les pays de la zone euro, le Japon, l'Arabie saoudite et les États-Unis d'Amérique, a montré que les parties concernées étaient disposées à débattre de leurs politiques dans un contexte multilatéral et à prendre des mesures permettant de progresser réellement vers la réduction des déséquilibres à l'échelle

¹⁷ Banque mondiale, « Options Paper on Voice and Representation: Final Update Report », DC2007/0009/1, Washington, avril 2007.

mondiale. La mise en œuvre des programmes établis par les pays qui ont participé à cette consultation fera l'objet d'une surveillance régulière de la part du Fonds.

117. Il faut que soient élaborées des règles précises qui décriront comment le Fonds s'acquittera de ses responsabilités concernant la surveillance des politiques menées dans les domaines fiscal, monétaire, financier et du contrôle des changes, et comment il définira les circonstances précises dans lesquelles les politiques économiques et financières nationales risquent d'avoir des retombées néfastes au niveau international. En juin 2007, le FMI a révisé sa décision de 1977 relative à la surveillance des politiques de change, afin d'en clarifier les grands axes. Le Fonds a ainsi ajouté un nouveau principe à ceux qui guidaient déjà les politiques de change des membres : un pays membre doit éviter d'adopter des politiques de change qui sont cause d'instabilité externe. Ce faisant, il a précisé clairement l'objectif multilatéral de l'activité de surveillance. Il faut redynamiser le mécanisme multilatéral de surveillance pour empêcher l'accumulation, au niveau mondial, de déséquilibres susceptibles de compromettre la stabilité du système.

118. Il est crucial de renforcer la capacité de surveillance du FMI et d'encourager la participation accrue des pays en développement à cet effort, y compris les pays à revenu intermédiaire, ainsi que les initiatives de coordination régionale. Les activités et les mécanismes de surveillance devraient susciter et appuyer une attitude de collaboration internationale de la part des pays participant au commerce mondial, et donc se caractériser par l'équilibre, l'objectivité, la symétrie et l'équité. À long terme, il est possible que la promotion de la stabilité économique mondiale doive se traduire par une réforme générale du système monétaire international et que celui-ci dépende moins du dollar des États-Unis, en tant que monnaie de réserve internationale dominante.

119. Il faut d'urgence organiser la prévention des crises financières systémiques. Le rôle des économies des marchés émergents dans les mouvements mondiaux de capitaux s'est considérablement accru. Les arrangements relatifs à la constitution de réserves régionales communes ont été élargis. La forte croissance du volume des flux transfrontières de capitaux potentiellement instables donne à penser que les méthodes traditionnelles de prévention et de résolution des crises du FMI sont beaucoup moins efficaces que par le passé. En conséquence, la constitution de réserves exprime peut-être, au moins en partie, une incertitude quant à la stabilité future du système financier international et quant à l'efficacité des instruments multilatéraux de prévention des crises. Malgré certains efforts, la communauté internationale n'est pas encore parvenue à mettre au point un instrument largement acceptable, permettant de faire face aux imprévus, auquel pourraient avoir accès les membres qui restent exposés à des chocs financiers. Cet instrument devra être prévisible, flexible et solide pour que les usagers potentiels aient foi en lui.

120. Il est important de profiter des circonstances favorables actuelles pour repenser en profondeur la manière de prévenir les crises sur le plan international. Au Fonds monétaire international, il faut que la démarche entamée pour mettre en place un dispositif d'accès fiable et opportun à d'importantes ressources se concrétise. Le renforcement de la coopération entre le Fonds et le financement régional ou les solutions passant par la mise en commun de réserves doit également être envisagé. En effet, le multilatéralisme au niveau régional renforce la possibilité de dégager les solutions appropriées et

devrait contribuer à réduire la charge qui pèse sur les institutions internationales.

121. La volonté de renforcer les normes et les codes est devenue une priorité internationale après les crises des marchés financiers de la fin des années 90. Elle est née, notamment, de la constatation que l'opacité et les problèmes du système financier avaient donné lieu à des évaluations inexactes de la situation de certaines économies, entraînant à leur tour un comportement grégaire et contagieux dans le secteur privé. Les économies développées, en développement et en transition sont de plus en plus nombreuses à appliquer divers codes et normes internationales, dont Bâle II (Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propre : cadre révisé).

122. Il est également important de faire en sorte que les normes et les codes soient régulièrement mis à jour et qu'il soit ainsi tenu compte de l'évolution de l'environnement financier. On s'interroge sur la pertinence des règles actuellement applicables aux fonds de couverture, aux reprises de société avec effet de levier et aux marchés de transfert des risques de crédit.

123. Il est important de veiller à ce que les normes et les codes soient cohérents, mais suffisamment souples pour pouvoir être appliqués avec efficacité à la fois dans les systèmes financiers avancés et dans les autres. En outre, les initiatives relatives aux normes et codes prenant actuellement de l'ampleur à l'échelle mondiale, toutes les parties concernées, y compris les entités privées, devraient être étroitement associées à l'action des organismes internationaux qui fixent les normes et les règles. Une représentation plus large, au sein de ces organismes, pourrait favoriser l'établissement d'une réglementation largement acceptée, plus équitable et vraiment universelle, qui contribuerait à stabiliser davantage le système au bénéfice de toutes les parties.

124. Le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale nouvellement créé a déjà tenu deux sessions; il œuvre actuellement à la mise à jour du Modèle de Convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement à l'usage des pays en développement concluant des traités fiscaux bilatéraux avec des pays développés. Ce modèle de convention fait fond sur les aspects du Modèle de Convention fiscale concernant le revenu et la fortune de l'OCDE et des pratiques bilatérales en matière de traité, adaptés aux situations des pays en développement. L'encouragement à investir dans un pays et à commercer avec lui (par exemple, en évitant la double imposition) n'est pas en soi suffisant pour promouvoir le financement du développement : la taxation équitable des investissements et du commerce constitue un levier important levier pour financer les infrastructures et assurer la stabilité essentielle à la poursuite des investissements et à la continuité du développement. L'action du Comité d'experts a permis de faire ressortir les disparités conceptuelles et pratiques entre les modèles de convention de l'OCDE et de l'ONU : dans le premier modèle, on alloue plus de droits de taxation au pays de résidence de l'investisseur, tandis que dans le deuxième, on préserve plutôt les droits de taxation du pays « source » ou pays hôte, qui abrite l'activité.

125. On admet de plus en plus fréquemment que la coopération internationale en matière de lutte contre la fraude fiscale est non seulement indispensable dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité internationale, mais aussi qu'elle pourrait en fait constituer une nouvelle source de financement du développement, en réduisant

les pertes de ressources fiscales. Dans ce domaine, la coopération multilatérale pourrait notamment corriger les déséquilibres qui caractérisent la fiscalité appliquée aux petites et moyennes entreprises et stimuler ainsi le développement du secteur privé. C'est ainsi qu'on s'appuie de plus en plus sur la coopération internationale pour adapter le modèle fiscal et en réformer l'administration, avec le concours de nombreuses institutions internationales, dont l'OCDE.

126. Parallèlement au large mandat concernant le renforcement de la coopération internationale dans le domaine fiscal, qui tient compte des objectifs de développement, l'ONU devrait élargir et intensifier son action dans ce domaine et y jouer un plus grand rôle pratique, y compris en ce qui concerne les problèmes nouveaux qui ne sont pas pris en compte, actuellement, dans d'autres institutions. Dans le cadre du suivi du processus de financement du développement, il serait donc pertinent d'engager des discussions sur les possibilités d'élargissement des activités de coopération fiscale et, notamment, de leurs dimensions institutionnelles. Le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale pourrait lui-même, en collaboration avec d'autres institutions actives dans ce domaine, viser à renforcer la coopération internationale dans des domaines tels que la lutte contre la fraude fiscale, la taxation des services et des ressources naturelles, et l'administration fiscale, tout en continuant à s'intéresser de près au développement.

VIII. Rester engagés

127. Le Consensus de Monterrey est un partenariat dont toutes les parties prenantes se sont engagées à assurer comme il convient le suivi de la mise en œuvre des accords conclus et des engagements pris à la Conférence internationale sur le financement du développement et à continuer à établir des parallèles entre les organisations et initiatives de développement, de financement et de commerce dans le cadre du programme global de la Conférence.

A. Réunion annuelle du Conseil économique et social avec les organisations financières et commerciales internationales et Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement

128. La dixième réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la CNUCED s'est tenue le 16 avril 2007 à New York. Dans le cadre du thème général « Cohérence, coordination et coopération dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey », quatre tables rondes ont été parallèlement consacrées à des discussions de fond sur les sous-thèmes suivants : a) bonne gouvernance à tous les niveaux; b) représentation et participation des pays en développement à la prise de décisions économiques au niveau international, y compris au sein des institutions de Bretton Woods; c) exécution du Programme de développement de Doha : utilisation judicieuse des politiques en matière de commerce et d'investissement; d) efficacité de l'aide et initiatives novatrices de financement du développement.

Les participants avaient sous les yeux une note d'information du Secrétaire général (E/2007/10).

129. Un nombre appréciable d'administrateurs et administrateurs suppléants des conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI ont participé à la réunion. Y ont également pris part des ministres, vice-ministres et autres hauts responsables dans les domaines des finances, des affaires étrangères et de la coopération pour le développement, ainsi que de hauts fonctionnaires d'organisations internationales. Des représentants de la société civile et du secteur privé ont aussi assisté aux séances plénières et aux tables rondes. Le résumé qu'en a fait le Président du Conseil (A/62/76-E/2007/55 et Corr.1) récapitule les vues extrêmement variées exprimées par les participants au cours de la réunion. Dans ses remarques finales, le Président suggère que la session du Conseil qui se tiendra au printemps de 2008 apporte une contribution importante à la préparation de la Conférence de suivi prévue pour 2008 à Doha.

130. Le troisième Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale consacré au financement du développement doit avoir lieu les 22 et 23 octobre 2007, suivant les mêmes modalités qu'en 2005. Le dialogue de haut niveau de cette année devrait fournir l'un des éléments importants du processus préparatoire de fond de la Conférence de suivi de Doha.

131. Dans le prolongement des résolutions qu'il a adoptées en 2006 et 2007, le Conseil économique et social devrait étudier des moyens efficaces de renforcer l'impact de sa réunion spéciale de haut niveau. À cette fin, il devrait centrer ses débats sur certaines questions précises et avoir mis au point la liste des thèmes retenus et achevé les autres préparatifs bien avant la réunion. De son côté, l'Assemblée générale pourrait juger opportun de décider d'un renforcement fondamental des mécanismes institutionnels de suivi intergouvernemental du processus de financement du développement. Il a déjà été suggéré en diverses occasions que les États Membres pourraient, par exemple, envisager la création d'un comité du financement du développement ou d'un mécanisme analogue pour servir avec plus de dynamisme et en permanence de cadre à l'étude des questions se rapportant au suivi tant de la Conférence de Monterrey que de la Conférence de suivi de Doha. Ce comité pourrait en outre assurer au niveau intergouvernemental une articulation constante avec les organes compétents des institutions de Bretton Woods, l'OMC et d'autres parties prenantes.

B. Consultations multipartites sur le financement du développement

132. Comme l'Assemblée générale l'en priait dans la résolution 60/188, le Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales continue à organiser, dans le cadre de son mandat, des consultations multipartites, des ateliers, des débats d'experts et d'autres activités destinées à permettre aux États Membres d'être mieux à même de tenir les engagements qu'ils ont pris dans le Consensus de Monterrey. Des rapports détaillés sur le déroulement, les constatations et les conclusions de ces activités peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.un.org/esa/ffd/index.htm>.

1. Créer des secteurs financiers accessibles à tous

133. L'Assemblée générale avait désigné 2005 comme Année internationale du microcrédit pour s'attaquer aux obstacles qui empêchent une pleine participation de tous au secteur financier. Dans cette perspective, le Département des affaires économiques et sociales et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) ont engagé, avec l'appui de la Suisse et d'un groupe d'institutions multilatérales, un projet d'analyse de ces obstacles. C'est ainsi qu'une série de consultations multipartites régionales ont été organisées au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique latine, suivies d'une conférence électronique et d'une réunion mondiale tenue en mai 2005 à Genève. Du même coup, des entretiens informels ont permis de recueillir les vues des gouvernements, des organisations internationales, des institutions financières, du secteur privé et de la société civile.

134. Les résultats ont été réunis dans une publication des Nations Unies intitulée *La création de secteurs financiers accessibles à tous*¹⁸, parue en mai 2006. Cette publication présente la notion de financement accessible à tous, entendu comme une série continue de services financiers fournis aux pauvres par une multitude d'institutions financières faisant partie intégrante du secteur financier d'ensemble. Tout en insistant sur un certain nombre de principes communs du financement accessible à tous, elle ne préconise pas d'orientations à suivre et se borne plutôt à offrir des options que les décideurs des pays en développement pourraient adapter à leur contexte national spécifique. À la suite de son lancement en juin 2006 à Dakar, le PNUD et le FENU se sont engagés à lui assurer une très large diffusion.

135. En 2006, un Groupe de conseillers des Nations Unies sur les secteurs financiers accessibles à tous a été créé pour conseiller le système mais aussi les États Membres intéressés sur les questions de portée mondiale liées à la microfinance. Ce groupe se compose de 25 experts représentant des gouvernements, banques centrales, établissements de microfinancement et autres prestataires de services financiers, le secteur privé, les organismes de développement et les milieux universitaires. Le FENU assure le secrétariat du Groupe, dont les travaux sont centrés sur trois grands domaines : recherche et politiques publiques; questions de conseil, réglementation et supervision; engagement du secteur privé.

136. Dans ce contexte, le Département des affaires économiques et sociales a lancé un projet multipartite sur la réglementation de la microfinance (accès et viabilité à long terme), qui est mené en partenariat avec PlaNet Finance (organisation non gouvernementale internationale), l'Institut mondial des caisses d'épargne et le Conseil mondial des coopératives d'épargne et de crédit. Il s'agit de contribuer à la définition des orientations et à la coopération pour le développement en matière de réglementation de la microfinance dans les pays en développement, en vue d'y favoriser la prestation avisée et rationnelle de services financiers aux pauvres, tout en réduisant le plus possible les obstacles réglementaires à l'intégration financière. Deux réunions préliminaires ont eu lieu, en avril 2007 à New York et en mai 2007 à Genève. Le projet comportera en outre des études régionales comparées pour déterminer quelles sont les bonnes pratiques en matière de réglementation de la microfinance, étudier les options réglementaires qui s'offrent aux décideurs et insister sur les secteurs prioritaires pour la coopération au service du développement. De plus, le Département collaborera avec le Groupe des conseillers

¹⁸ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.06.II.A.3.

pour organiser trois conférences régionales. Le résultat du projet sera présenté à la Conférence internationale de suivi du financement du développement à Doha.

137. En pratique, il est nécessaire d'intégrer les activités de microfinancement dans le cadre réglementaire du secteur financier. Dans bien des pays, ce cadre est soit sous-développé, soit partiellement appliqué seulement. Les cadres de la loi, de la réglementation et de la supervision sont mis au défi non seulement de ne pas rester à la traîne, mais même de montrer la voie du développement du financement accessible à tous. Et pourtant, il n'y a pas de lignes directrices détaillées reposant sur des principes universels dans ce domaine. Bien des questions n'ont toujours pas été résolues et demandent à être traitées dans un environnement multipartite. C'est pourquoi, les gouvernements et autres parties prenantes intéressés sont invités à apporter au projet en cours sur la réglementation de la microfinance des contributions de fond et des concours financiers.

2. Repenser le rôle des banques nationales de développement

138. Le potentiel des banques nationales de développement en ce qui concerne la promotion du développement économique et social a été au centre d'une série de consultations multipartites organisées en collaboration avec diverses banques nationales de développement, institutions régionales et multilatérales de financement du développement, organismes des Nations Unies et autres parties intéressées des secteurs public et privé. Le processus de consultation avait été lancé en décembre 2005 à New York, à l'occasion d'une réunion du groupe d'experts qui avait arrêté le programme. La première consultation régionale, consacrée aux problèmes qui se posent aux banques nationales de développement en Amérique latine, a eu lieu en juin 2006 à Lima, avec la collaboration de l'Asociación Latinoamericana de Instituciones Financieras para el Desarrollo et de la Corporación Financiera de Desarrollo. Elle a été suivie en juin 2006 à Paris d'une réunion centrée sur l'Afrique de l'Ouest, organisée conjointement par l'Agence française de développement (AFD), la Banque allemande de développement (KfW) et la Banque européenne d'investissement (BEI). L'évolution du rôle de l'activité bancaire nationale vis-à-vis du développement en Afrique australe était le thème de la troisième consultation régionale, accueillie en novembre 2006 à Johannesburg (Afrique du Sud) et organisée en collaboration avec l'Industrial Development Corporation of South Africa et la Banque de développement d'Afrique australe, ainsi qu'avec l'Association des institutions africaines de financement du développement et la Communauté de développement de l'Afrique australe. Une réunion d'experts du financement d'un développement innovant dans les pays en transition d'Europe orientale, convoquée par la Commission économique pour l'Europe en mai 2007, a porté sur le potentiel des institutions nationales et régionales de financement du développement. Avant la fin du deuxième semestre de 2007 auront lieu les dernières réunions régionales, pour le Moyen-Orient et pour l'Asie et le Pacifique, qui seront suivies en 2008 d'une conférence mondiale finale. Le processus trouvera son aboutissement avec une publication consacrée au rôle des banques nationales de développement entendues comme un outil renouvelé de financement du développement, qui servira de contribution à la Conférence internationale de suivi de Doha.

139. Les discussions ont été centrées sur trois groupes de questions. Il s'agit tout d'abord du rôle des banques nationales de développement, appelées à combler les

lacunes du développement des marchés financiers en fournissant des financements à long terme, en élargissant la gamme des produits financiers pour le développement et en créant des secteurs financiers accessibles à tous. Il y a ensuite les possibilités qu'ont les banques nationales de développement d'améliorer le climat des affaires en favorisant et appuyant les petites et moyennes entreprises, en jouant le rôle de catalyseurs de l'investissement privé et en réduisant l'instabilité des marchés financiers. Troisièmement, enfin, il faut bien voir qu'il est nécessaire de renforcer les capacités, notamment en ce qui concerne la réglementation prudentielle, la cotation et la supervision, les pratiques en matière de gouvernance et de gestion et la mesure et la surveillance des résultats.

140. Dans l'ensemble, les réunions régionales ont mis en relief l'idée que les banques nationales de développement ont un rôle décisif à jouer pour favoriser le développement économique et social. Les priorités du développement national, l'environnement des marchés et les besoins de la clientèle tendent à évoluer au fil du temps. Ainsi, les institutions nationales de financement du développement ont elles aussi continuellement besoin de s'adapter, d'opérer des ajustements et de s'améliorer pour pouvoir réagir utilement aux impératifs changeants du développement. Chacune des réunions a abouti à un ensemble de conclusions, de propositions à l'intention des décideurs et de propositions concrètes, qui renferment à la fois des éléments que l'on retrouve partout et des éléments qui sont propres à chaque région. Les principales propositions communes sont les suivantes : établir un répertoire des banques nationales de développement et diffuser l'information recueillie sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés des consultations; renforcer la coopération entre banques nationales de développement, notamment pour le renforcement des capacités; améliorer l'échange d'informations sur les banques nationales de développement entre le système des Nations Unies et les associations régionales d'institutions de financement du développement. À cette fin, il a été proposé qu'une enquête mondiale sur les établissements nationaux de financement du développement soit menée à partir d'un questionnaire qui serait distribué par l'intermédiaire des associations régionales, en vue de mettre à jour les données relatives aux profils et aux activités de ces établissements. Cette enquête pourrait comprendre des études de cas, proposées par les institutions elles-mêmes, des meilleures pratiques et des échecs, ainsi que des suggestions en vue d'analyses régionales et interrégionales complémentaires.

141. Les gouvernements devraient exploiter à fond le potentiel des banques nationales de développement et des autres établissements de financement du développement pour mobiliser des ressources financières au profit du développement, s'atteler aux défaillances des marchés et des États et mettre en place des secteurs financiers intérieurs. À cet effet, il faudrait encourager les institutions nationales de financement du développement à participer à l'enquête mondiale envisagée en répondant au questionnaire et en proposant des études de cas des pratiques nationales et des enseignements qui en auraient été tirés. L'échange transrégional de l'information ainsi recueillie constituera une contribution concrète au renforcement de la coopération mondiale entre banques nationales de développement.

3. Financer les services collectifs de base pour tous

142. Les consultations multipartites sur ce thème ont été organisées en coopération avec la Fondation Friedrich Ebert. Elles sont consacrées à l'étude des mécanismes de financement à long terme et des stratégies de recouvrement des coûts de la fourniture d'eau, d'électricité et autres services collectifs de base aux pauvres. Les réunions rassemblent des experts gouvernementaux, des municipalités, des prestataires de services collectifs, des administrateurs, des représentants de la société civile, du secteur privé et des milieux universitaires dans un cadre informel et interactif, en vue d'élaborer des initiatives et des propositions concrètes et réalistes. À la suite d'une réunion de groupe d'experts consacrée à l'élaboration d'un programme de travail, tenue en juin 2006 à New York, deux consultations régionales ont eu lieu, en décembre 2006 à Brasilia et en avril 2007 à Lusaka. Une troisième, pour l'Asie et le Pacifique, qui doit se dérouler vers la fin de 2007, marquera l'achèvement du processus.

143. La première réunion régionale a été centrée sur des initiatives concrètes visant à apporter aux pauvres d'Amérique latine les services collectifs de base. Les experts ont échangé les enseignements tirés de divers programmes régionaux et nationaux, notamment l'initiative brésilienne « Luz para todos » (L'électricité pour tous), projet participatif réalisé à Porto Alegre (Brésil) pour financer des extensions du réseau d'adduction d'eau, une stratégie à Buenos Aires pour subventionner l'accès des ménages les plus pauvres à l'eau en faisant payer davantage les usagers les plus riches et une autre à Mexico destinée à améliorer les réseaux d'adduction d'eau de la ville par des innovations techniques. De plus, les experts ont débattu des questions macroéconomiques liées au financement de services collectifs de base pour tous, des conséquences possibles sur ce plan des entrées de capitaux, de la libéralisation des marchés financiers, des taux de change et d'intérêt, de l'inflation et du risque réglementaire ainsi que de politiques monétaires et budgétaires appropriées.

144. La deuxième consultation régionale a porté sur toutes sortes d'exemples intéressants l'Afrique, parmi lesquels les problèmes auxquels s'est heurtée la principale entreprise d'électricité de Zambie, ZESCO, pour équiper les campagnes déshéritées, le cas de la conception et l'application par la Banque africaine de développement (BAD) de mécanismes de financement à long terme des investissements dans le secteur de l'eau, les progrès en matière d'efficacité enregistrés à la Société nationale de l'eau et de l'assainissement en Ouganda, ainsi que des stratégies destinées à accroître les recettes de l'État par des formes de fiscalité appropriées. Le débat a aussi mis en relief les problèmes macroéconomiques à prendre en considération dans le contexte africain, notamment les moyens d'assurer la capacité d'absorption nécessaire pour mettre à profit les apports de ressources financières et de préserver une marge d'action suffisante pour des interventions budgétaires et monétaires adéquates.

145. La nécessité s'impose d'étudier, dans un cadre multipartite, des mécanismes de financement à long terme et une stratégie de recouvrement des coûts permettant d'assurer aux pauvres les services de base, et en particulier l'eau et l'électricité, dans bon nombre de pays en développement. Les documents de référence et les rapports des consultations multipartites sur le thème « Financer des services de base pour tous » renferment des

renseignements utiles sur les bonnes pratiques et sur les enseignements tirés de l'expérience. Les gouvernements et autres parties prenantes, notamment les fournisseurs de ces services, la société civile et le secteur privé, devraient être encouragés à faire part de leurs observations et à apporter leurs contributions au processus de consultation en cours.

4. Renforcer le secteur des entreprises et l'entrepreneuriat dans les pays en développement : le potentiel des diasporas

146. Le réseau Indus Entrepreneurs a concouru à l'organisation d'une réunion de groupe d'experts sur ce thème, tenue le 5 octobre 2006 à New York. Les participants comprenaient des praticiens et des experts du secteur privé, de la Banque mondiale, des banques régionales de développement et de la CNUCED, ainsi que des représentants des gouvernements et des milieux universitaires. Le 6 octobre 2006, les conclusions des discussions au niveau des experts ont été reprises à une réunion publique d'information organisée à l'intention des délégués auprès de l'ONU pour chercher à connaître les réactions des États Membres.

147. Les participants ont très généralement insisté sur la nécessité d'un programme concret de recherches plus poussées, qui devrait être axé sur la pratique et générer des mesures pratiques pour aider les groupes de la diaspora, les décideurs nationaux et les organismes d'appui à renforcer leurs capacités de s'engager dans un secteur d'action gouvernementale et d'activité relativement nouveau. Le besoin primordial dans ce contexte était d'améliorer l'information sur les causes foncières et l'impact des activités de la diaspora ainsi que leur analyse. Les participants ont appelé à la création de mécanismes propres à ménager un échange de données d'expérience et d'idées plus satisfaisant entre groupements différents de la diaspora. À titre d'exemple, de nouveaux dialogues transrégionaux faciliteraient le brassage d'expériences et d'idées. Le Département des affaires économiques et sociales et le PNUD vont engager ensemble un projet de suivi sur ce sujet.

148. Le Bureau du financement du développement du Département a aussi participé aux discussions d'un groupe de travail sur l'Initiative mondiale pour l'entreprise citoyenne et à un forum sur « Les perspectives de partenariats entre secteurs public et privé pour le développement mondial », organisé par le Centre des dirigeants d'entreprise citoyens.

149. La communauté du développement n'ignore pas la nécessité de concevoir des modèles de partenariat novateurs pour mobiliser les ressources et les capacités du secteur privé au service des efforts nationaux de développement. Dans cette optique, les gouvernements intéressés jugeront peut-être bon d'appuyer le projet multipartite en cours qui est consacré à l'étude des politiques les plus propres à permettre aux pays en développement de concrétiser le potentiel de leurs diasporas pour accroître l'emploi et réduire la pauvreté. Le secteur des entreprises devrait aussi être encouragé à ne pas cesser de prendre une part active au financement du processus de développement à tous les niveaux.

5. Dette, financement et questions nouvelles d'intégration financière

150. Un atelier multipartite a été organisé en mars 2007 à Londres sur ce thème, en partenariat avec le Secrétariat du Commonwealth et le Conseil des entreprises du Commonwealth et avec le concours de la Norvège. Cette réunion avait pour but de

favoriser la compréhension mutuelle entre divers groupes de parties prenantes sur les questions de finance internationale les plus neuves, pour les pays à revenu intermédiaire comme pour les pays à faible revenu. Les principaux thèmes de la réunion étaient les conséquences qu'impliquent les déséquilibres mondiaux et les cours élevés du pétrole pour l'accès au financement dans les pays en développement; le caractère adéquat des réserves internationales; la prévention des crises financières; l'interface mobilisation de ressources intérieures et internationales et son impact sur la viabilité de la dette à long terme et de la gestion de la dette; l'évaluation des modes d'approche actuels de la viabilité de la dette à long terme et de la restructuration de la dette; le relèvement des apports d'aide financière aux pays à faible revenu; les sources privées de financement du développement; enfin, la démarche des institutions de Bretton Woods en ce qui concerne la viabilité à long terme de la dette. Un deuxième atelier multipartite est prévu vers la fin de 2007.

151. Il est nécessaire de continuer à étudier, avec la participation de toutes les parties prenantes intéressées, les questions nouvelles et naissantes de financement international du développement, y compris les approches actuelles de la viabilité à long terme et de la gestion de la dette. Les États Membres jugeront peut-être bon d'encourager ce genre de discussions informelles visant à favoriser la compréhension mutuelle et le renforcement du consensus dans ce domaine.

6. Coopération Sud-Sud

152. Le Comité exécutif des affaires économiques et sociales du Secrétariat a adopté « la coopération Sud-Sud » comme thème transsectoriel à examiner en 2007, en vue de fournir un appui plus vigoureux et plus cohérent de l'Organisation aux progrès de cette coopération. À cette fin, il s'appuie sur l'avantage qu'il détient au sein du système des Nations Unies, grâce aux connaissances et aux travaux de la CNUCED, des commissions régionales et du Groupe spécial du PNUD pour la coopération Sud-Sud. Il bénéficie aussi des compétences que ses membres possèdent pour beaucoup des thèmes sociaux et économiques à grande portée qui répondent aux questions pluridimensionnelles que pose la coopération Sud-Sud. La valeur ajoutée du Comité exécutif consiste dans le fait de promouvoir cette coopération dans toutes les régions et de dégager des enseignements transrégionaux des exemples pertinents. Compte dûment tenu des mandats et compétences respectifs des entités qui en sont membres, le programme et le plan de travail du Comité exécutif sur la coopération Sud-Sud visent les objectifs suivants : a) définir un cadre institutionnel pour le renforcement de la coordination et de la cohérence des activités des Nations Unies à l'appui de la coopération Sud-Sud; b) faire des études approfondies des tendances actuelles et des problèmes naissants de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire; c) renforcer les programmes de promotion du commerce et de l'investissement entre pays en développement; d) soutenir les efforts d'intégration régionale et sous-régionale aux fins du développement; e) prêter son appui aux efforts de renforcement et de simplification de la coopération Sud-Sud et triangulaire pour le développement; f) fournir une assistance technique et un appui au renforcement des capacités.

153. Les États Membres jugeront peut-être bon d'examiner de nouveaux moyens de renforcer et améliorer l'appui de la communauté internationale à la coopération Sud-Sud, et de le rationaliser pour l'intégrer au processus de suivi du financement pour le développement, ainsi qu'à d'autres processus intergouvernementaux pertinents des Nations Unies comme le Forum de la coopération pour le développement.
